

LE MESSENGER DE BRUXELLES

JOURNAL QUOTIDIEN

ABONNEMENTS :	
1 mois	fr. 1.00
3 "	3.00
6 "	5.50
1 an	10.00

Administration et Rédaction :
45, MARCHÉ-AUX-POULETS, BRUX.AVIS. — Adresser toute correspondance à la direction du
"MESSENGER DE BRUXELLES",Bureaux de Vente :
1, QUAI DU CHANTIER, 1, BRUXELLES

PUBLICITÉ :	
1 ^{re} page, la ligne	fr. 0.30
2 ^e page, la ligne	0.20
3 ^e page, la ligne	0.15
4 ^e page, la ligne	0.10
5 ^e page, la ligne	0.05
6 ^e page, la ligne	0.05
7 ^e page, la ligne	0.05
8 ^e page, la ligne	0.05
9 ^e page, la ligne	0.05
10 ^e page, la ligne	0.05

La Réponse à la Note des Etats-Unis

Paris, 9 juillet.
La réponse du gouvernement impérial allemand à la note américaine du 10 juin dernier a été transmise hier. En voici le texte :

« Le sousigné a l'honneur de répondre ce jour-ci à S. Exc. l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, M. James W. Gerard, à la note qu'il lui a adressée le 10 juin dernier, portant sur le préjudice porté aux intérêts américains par la guerre des sous-marins allemands. »

Le gouvernement impérial a vu avec satisfaction, dans cette note, combien le gouvernement des Etats-Unis tient à cœur de voir les principes d'humanité respectés pendant la présente guerre. Cet appel tendant à l'Allemagne un fidèle écho : le gouvernement impérial est absolument décidé, maintenant comme dans le passé, à laisser les principes d'humanité présider à ses décisions et à ses résolutions. Le gouvernement impérial est reconnaissant au gouvernement américain d'avoir spontanément, dans sa note du 10 juin dernier, rappelé que l'application du droit de guerre maritime à l'Allemagne s'est toujours laissée guider par les principes de progrès et d'humanité.

Depuis que Frédéric Le Grand a conclu avec John Adams, Benjamin Franklin et Thomas Jefferson le traité de commerce du 10 septembre 1783, qui a établi entre la Prusse et la République de l'Ouest des relations amicales, les hommes d'Etat allemands et américains ont toujours lutté de côté à côté pour la liberté des mers et pour la protection du commerce pacifique. Lors des négociations internationales engagées plus tard en vue de réglementer le droit de guerre maritime, l'Allemagne et l'Amérique se sont prononcées en parfait accord en faveur des principes réclamés par le progrès, spécialement en ce qui concerne l'abolition du droit de butin de mer et la sauvegarde des intérêts neutres.

Même au début de la présente guerre, le gouvernement allemand a répondu à une proposition du gouvernement américain en se déclarant immédiatement prêt à ratifier la Déclaration de Londres concernant le droit de guerre maritime, c'est-à-dire à se soumettre, dans l'emploi de ses forces maritimes, à toutes les restrictions prévues en faveur des neutres.

L'Allemagne a toujours soutenu le principe que la guerre doit mener exclusivement aux prises des forces armées et organisées des Etats belligérants, leurs populations civiles ennemies devant rester indemnes dans la mesure du possible. Le gouvernement impérial a l'espoir formel qu'au moment de la conclusion de la paix, et même plus tôt, il sera possible de régler le droit de guerre maritime de manière à garantir la liberté des mers, et il sera heureux s'il lui est donné, dans ce but, de pouvoir travailler la main dans la main avec le gouvernement américain. S'il arrive que plus tard la guerre présente, plus sera fréquente la violation des principes dont l'avenir devra s'exercer à consacrer l'inviolabilité, ce n'est pas au gouvernement allemand que la faute en est imputable.

Le gouvernement américain sait avec quel parti pris et avec quel mépris croissant de toutes les règles du droit des gens et des droits des neutres les ennemis de l'Allemagne se sont efforcés de paralyser tout trafic pacifique entre elle et les pays neutres, non seulement dans le but de répondre à ses méthodes de guerre, mais aussi et surtout dans le but d'affamer la nation allemande. Le 3 novembre dernier, l'Angleterre a déclaré la mer du Nord comprise dans la zone de guerre; elle a interdit sous menace et entravé par tous les moyens le libre passage de la navigation neutre, en plaçant partout des mines mal ancrées, en arrêtant et en capturant les navires, de manière à réaliser le blocus effectif des côtes et des ports neutres, contrairement au droit des gens. Dès longtemps avant le début de la guerre sous-marine, l'Angleterre avait pour ainsi dire complètement suspendu la navigation neutre vers l'Allemagne.

C'est ainsi que l'Allemagne a été forcée d'organiser la guerre commerciale à l'aide de ses sous-marins. Dès le 16 novembre 1914, le Premier ministre anglais déclarait à la Chambre des Communes qu'une des tâches principales de l'Angleterre était d'empêcher les produits alimentaires destinés à la population allemande d'arriver en Allemagne par les ports neutres. Depuis le 1^{er} mars de l'année courante enfin, l'Angleterre saisit sans autre forme de procès, sur les navires neutres, toutes les marchandises à destination de l'Allemagne, ainsi que celles exportées d'Allemagne, même s'il est avéré qu'elles sont propriété neutre. Comme naguère le peuple boer, le peuple allemand se trouve actuellement placé devant l'alternative de succomber avec ses femmes et ses enfants à la famine ou de renoncer à son autonomie.

Tandis que nos ennemis nous déclarent ainsi hautement et ouvertement une guerre sans pitié et jusqu'à complet anéantissement, nous faisons une guerre pour la défense légitime de notre existence nationale et pour l'obtention d'une paix assurée et durable. Nous avons dû répondre aux intentions et aux méthodes de guerre de nos ennemis, méthodes contraires au droit des gens, par notre guerre des sous-marins. En signalant tous les efforts qu'il a faits en principe pour préserver la vie et la propriété des neutres dans la mesure du possible, le gouvernement allemand a reconnu sans restriction, dans son mémoire du 4 février dernier, que par la guerre des sous-marins certains intérêts des neutres pourraient être atteints, mais le gouvernement allemand saura apprécier que le gouvernement impérial, engagé dans la lutte pour l'existence à laquelle l'Allemagne a été forcée par ses adversaires, a le devoir sacré de faire tout ce qui est en son pouvoir pour protéger et sauver la vie des sujets allemands. Si le gouvernement impérial négligeait ce devoir, il serait responsable, devant Dieu et devant l'Histoire, de la violation des principes supérieurs d'humanité qui sont l'assise de toute vie nationale.

Le cas du « Lusitania » fait ressortir avec une effroyable précision à quel point les méthodes de guerre de nos ennemis exposent les vies humaines. Les instructions données aux navires marchands britanniques de s'armer et d'éprouver des sous-marins, avec promesse de primes en cas de succès, ont fait disparaître toute différence entre navires marchands et navires de guerre; ces instructions sont en opposi-

tion violente avec tous les principes du droit des gens, et ont eu pour effet d'exposer dans une plus forte mesure à tous les périls de la guerre les neutres qui utilisent comme passagers les navires marchands. Si le commandant du sous-marin allemand qui a détruit le « Lusitania » en avait laissé débarquer l'équipage et les voyageurs avant de le torpiller, il aurait décrié la destruction certaine de son propre navire. En se basant sur les nombreuses expériences faites lors de la perte de navires beaucoup plus petits et moins aptes au service de la mer, on pouvait s'attendre à ce qu'un navire aussi puissant que le « Lusitania » restât assez longtemps au-dessus de l'eau, même après le torpillage, pour qu'on pût faire descendre les passagers dans les canots de sauvetage. Des circonstances d'une espèce toute particulière, spécialement la présence de grandes quantités de matières explosives, ont trompé cette attente. En outre, on peut faire ressortir que si le « Lusitania » avait été épargné, des milliers de caisses de munitions seraient tombées aux mains des ennemis de l'Allemagne et auraient servi à enlever leur soutien à des milliers de mères allemandes.

Dans l'esprit d'amitié dont le peuple allemand est animé vis-à-vis de l'Union et de ses habitants depuis les premiers jours de son existence, le gouvernement impérial sera toujours disposé, au cours de la présente guerre, à faire tout ce qui lui sera possible pour éviter que soit mise en péril la vie des citoyens américains. Le gouvernement impérial renouvelle l'assurance de ne point apporter d'entraves à l'exercice, par les navires américains, de la navigation légitime, et de ne point mettre en péril la vie des citoyens américains voyageant à bord de navires neutres. Pour exclure toutes éventualités dommageables aux paquebots américains que les méthodes de guerre maritime des ennemis de l'Allemagne empêchent de prévoir, les sous-marins allemands recevront pour instructions de laisser passer librement et en toute sécurité tous les paquebots qui rendront reconnaissables des insignes spéciaux et annoncés préalablement en temps opportun. En ce faisant, le gouvernement impérial escompte la certitude que le gouvernement américain garantira que ces navires n'ont pas de contrebande à bord. Des accords plus précis relativement au libre passage de ces navires pourront être pris par les administrations maritimes des deux Etats.

Pour assurer aux citoyens américains des occasions suffisantes de traverser l'Océan, le gouvernement allemand voudrait que fut envisagée une augmentation du nombre des transatlantiques, qui serait obtenue si un certain nombre de navires neutres, soumis à des accords précis, étaient affectés au service des passagers et naviguaient sous pavillon américain aux mêmes conditions que les vapeurs américains. Le gouvernement impérial croit que de cette manière seraient créées pour les citoyens américains des occasions suffisantes pour leurs voyages transatlantiques. Dans ces conditions, il n'y aurait plus pour les citoyens américains nécessité urgente de se rendre en Europe à bord de navires naviguant sous pavillon ennemi. En tout état de cause, le gouvernement impérial ne peut admettre que la seule présence de citoyens américains à bord d'un navire ennemi suffise à assurer la protection de ce navire.

L'Allemagne n'a fait que suivre simplement l'exemple de l'Angleterre lorsqu'elle a déclaré zone de guerre une partie de l'Océan. Les accidents dont les neutres viendraient à être victimes tandis qu'ils voyagent sur des navires ennemis, ne pourraient guère être autrement appréciés que les accidents auxquels les neutres sont constamment exposés sur le théâtre de la guerre sur terre, quand ils s'exposent au danger malgré l'avertissement préalable.

Néanmoins si l'acquisition de paquebots neutres en nombre suffisant n'était pas possible au gouvernement américain, le gouvernement impérial est prêt à ne point soulever d'objection dans le cas où le gouvernement américain voudrait mettre sous pavillon américain, pour le service des passagers de l'Amérique du Nord en Angleterre, 4 paquebots de nationalité ennemie. L'assurance de libre voyage donnée aux paquebots américains serait en ce cas étendue, sous les mêmes conditions préalables, à ces paquebots.

M. le Président des Etats-Unis s'est déclaré prêt, avec un empressement digne de reconnaissance, à suggérer et à transmettre des propositions au gouvernement de la Grande-Bretagne, spécialement en ce qui concerne une éventuelle modification de la guerre maritime. Le gouvernement impérial recourra toujours volontiers aux bons offices de M. le Président, et exprime le espoir que ses efforts auront pour effet, aussi bien dans le cas présent que pour la définitive liberté des mers, d'amener une entente.

En priant M. l'ambassadeur de porter ce qui précède à la connaissance du gouvernement américain, le sousigné profite de l'occasion qui lui est offerte de renouveler à S. Exc. l'assurance de sa considération la plus distinguée.

(Signé) von Jagow.

Mort de l'ancien chef des "Feniens"

La mort d'un homme dont le nom a été synonyme de terreur, par toute l'Europe, il y a quarante ou cinquante ans, a passé presque inaperçue : On a annoncé en deux lignes le décès d'O'Donovan Rossa, qui vient de mourir dans un hôpital de New-York.

Il était le fondateur de l'association secrète des « Feniens », qui voulait faire une république de l'Irlande.

En 1864, O'Donovan Rossa fut arrêté avec les autres chefs des « Feniens » et condamné à la détention perpétuelle. Peu après, le gouvernement anglais lui offrit sa mise en liberté à condition qu'il ne mit plus jamais le pied sur le sol de l'empire britannique. Rossa accepta et partit en 1865 pour l'Amérique, où il continuait sa propagande, mais avec peu de succès. Les concessions faites par le gouvernement anglais à l'Irlande paralysèrent tous ses efforts; son nom tomba lentement dans l'oubli, d'où il a été tiré pour quelques instants par l'annonce de son décès.

COMMUNIQUE

AUTRICHIEN (Officiel)

Vienne, 11 juillet. (Communiqué d'hier.)

Front russe.
La situation n'a, en général, pas changé. Au nord de Krassnik, la nuit dernière, les Russes ont renouvelé leurs vaines attaques.

Front italien.

En général, la calme continue à régner dans la région du littoral. L'ennemi a essayé d'attaquer près de Sdrausina, mais ses efforts ont échoué. Sur la frontière de Carinthie, rien à signaler. Sur le front du Tyrol, une attaque des Italiens contre nos positions au nord-est du Kreuzkogel a été enrayée. Avant-hier après-midi, plusieurs bataillons ennemis ont attaqué le col di Lana. Le feu d'un de nos forts les a obligés à se retirer. Hier matin, un bataillon a tenté une nouvelle attaque. Nous n'avons tiré pour ainsi dire qu'à bout portant et lui avons infligé de fortes pertes. Il a dû également se retirer. Nos braves tirailleurs montagnards donnent mainte preuve de courage et d'initiative efficaces dans les combats de montagne les plus difficiles.

FRANÇAIS (Officiel)

Paris, 10 juillet (communiqué officiel de 15 heures). — Dans la région au nord d'Arras, quelques tentatives d'attaques ennemies sur nos positions du chemin d'Angres-Souchet, ont été repoussées dans la nuit. Au « Laoyrintine », combat à la grenade, sans modification du front de part ni d'autre. En Champagne, sur le front Pertes-Béauregard, entre la cote 196 et le fortin, une attaque ennemie a été prise sous les feux de notre infanterie et de notre artillerie et dispersée avec des pertes sensibles. En Lorraine, l'ennemi a attaqué avec un bataillon nos positions de Leintrey; il a été repoussé. Rien à signaler sur le reste du front au cours de la nuit, si ce n'est des actions d'artillerie, notamment en forêt d'Apremont, au Bois-Prêtre et à la Fontenelle, où l'ennemi n'a pas contre-attaqué et s'est borné à canonner à deux reprises les positions qu'il a perdues. Le recensement des prisonniers ennemis faits au combat du 8 donne le total de 881, dont 21 officiers. Nos avions ont bombardé hier les gares d'Arnaville et de Bayonville, ainsi que les baraquements militaires de Norroy (22 obus et 1,000 trichettes).

Paris, 10 juillet (communiqué officiel de 23 heures). — Les troupes belges ont dans la dernière nuit repoussé une attaque ennemie sur un point d'appui à la rive droite de l'Yser, près de la maison du passeur. Sur notre front, l'action d'artillerie contre les ouvrages ennemis en avant de Fricourt, dans la région d'Albert, paraît avoir donné de bons résultats. Simple canonnade sur le front de l'Aisne. Un coup de main nous a, dans la Champagne, rendus maîtres d'un poste d'écoute allemand dont les occupants furent tués ou dispersés. Dans la région de la Meuse, bombardement, qui était dirigé

Nouvelles publiées par le Gouvernement Général Allemand

Manchester, 11 juillet. — Le « Manchester Guardian » écrit : La question des munitions inquiète sérieusement les députés libéraux; ils désirent connaître toute la vérité et ont réclamé une séance, huis clos. Le gouvernement refusera probablement parce qu'il ne désire pas créer de précédent.

Constantinople, 10 juillet. — Le Quartier général mande : Sur le front du Caucase, nous avons repoussé l'attaque d'un fort détachement ennemi qui voulait protéger la retraite de la cavalerie ainsi que l'aile gauche ennemies. Les Russes, qui ont eu plus de 100 tués et autant de blessés, sont poursuivis par notre cavalerie. Sur le front des Dardanelles, près d'Ari Burnu, notre artillerie a infligé des pertes à l'ennemi; nous avons constaté que celui-ci évacuait un grand nombre de blessés. Près de Sedd-ul-Bahr, l'ennemi,

DEPECHE

LE VESUVE EN ERUPTION

On annonce de Milan que le Vésuve serait à nouveau entré en éruption.

Le sommet de la montagne disparaît depuis quelques jours sous un épais panache de fumée, et les habitants des localités voisines commencent à prendre leurs dispositions pour un éventuel déménagement.

LE DUO DE TECK SECRETAIRE ADJOINT AU MINISTRE DE LA GUERRE

On mande de Londres que le lieutenant-colonel de Teck vient d'être nommé secrétaire adjoint au ministre de la guerre.

ACCIDENT MORTEL EN ANGLETERRE AU COURS D'UN ESSAI D'UNE NOUVELLE BOMBE.

Le capitaine de cavalerie anglais, Arthur-Henri Leslie Soames, du corps d'aviateurs, a été tué ces jours-ci au cours d'un essai d'une nouvelle bombe à déclenchement électrique; l'officier qui l'accompagnait a été blessé.

Les deux opérateurs pensaient ne courir aucun danger à 90 mètres de distance, malheureusement il n'en a pas été ainsi.

notamment contre Sampigny. Le recensement du matériel de guerre pris à Fontenoy (près de Ban-de-Sapt) nous a permis de constater que l'ennemi a laissé entre nos mains 1 canon de 27, 4 mitrailleuses, 2 lance-bombes, un très grand nombre de fusils et de munitions, un appareil à oxygène contre les gaz asphyxiants et un dépôt de grenades à main et de cartouches de différents modèles. Aucune activité dans la région des Vosges.

RUSSE (Officiel)

Pétrograd, 10 juillet. — Rien de spécial à signaler dans la région de Sjawien, à l'ouest du Niemen, sur le front du Narw et sur la rive gauche de la Wislule.

Sur le Bobr, l'ennemi a essayé de jeter un pont en aval de Ossowies, près du village de Brjostowo.

Notre artillerie a détruit le pont, dont les débris ont été enlevés par nos patrouilles.

Dans la vallée de la Pissa, nous nous sommes emparés d'un aéroplane.

Dans le secteur Jednorosec-Praschnich, il y a eu un combat violent d'artillerie et quelques petits combats.

Dans la direction vers Bolinow, près du village Humin, l'ennemi, qui a attaqué notre position en employant des gaz asphyxiants, n'a fait aucun progrès; nous conservons notre front.

Dans la région de Lublin, notre offensive s'est élargie dans toute la région de l'affluent Podlipa jusqu'à un ruisseau au sud de Bynawa. L'ennemi se retire.

Pour nous retenir, il a résisté, surtout très opiniâtement, sur la hauteur 113 au sud du village Gorny Wilkoiaz.

Entre Bychnawa jusqu'au Bug occidental, il n'y a pas eu d'opérations, à l'exception d'une attaque d'un régiment allemand près du village de Masienich, attaque que nous avons repoussée.

Pas de changements sur le Bug, sur la Zlota-Lipa et au Dniester.

Nos patrouilles expurgent tout le front; elles ont fait pendant les dernières vingt-quatre heures quelques centaines de prisonniers.

Au cours de l'inutile attaque du village de Kupcha, sur le Bug, l'ennemi a laissé devant notre front 500 morts et blessés.

ANGLAIS (Officiel)

Londres, 9 juillet. — Le maréchal French communique que l'ennemi a essayé, depuis le 6 juillet, à diverses reprises, de reprendre les tranchées perdues au nord d'Ypres.

Mais ses contre-attaques sont arrêtées par la violente réunion des artilleries anglaises et françaises.

Ce matin, l'ennemi s'est retiré le long du canal, après un combat d'artillerie qui avait duré deux jours et nuits.

Par ce fait, nous avons été en état d'élargir nos terrains conquis.

Nous avons pris une mitrailleuse et trois mortiers de tranchée.

BRELAN DE BATEAUX TORPILLES

Le vapeur « Guido », jaugeant 2,000 tonnes et appartenant à la Wilson-Line, qui avait réussi à échapper la semaine dernière aux sous-marins ennemis, a été torpillé et coulé au nord de l'Ecosse.

L'équipage est sauf.

Le navire russe « Marion Lightbody », de 2,000 tonnes, avec plein chargement de grain, en route du Chili sur Liverpool, a été coulé par un sous-marin allemand à 60 milles de Cork.

Le capitaine et 26 hommes ont été amenés à Queenstown.

Le vapeur russe « Anna », en route d'Archangel sur Hull, a été attaqué par un sous-marin.

L'équipage est arrivé à Peterhead.

L'« Anna », qui flotte à la dérive, forme un vrai danger pour la navigation.

MINISTRE ANGLAIS AU FRONT

Le président du Conseil Asquith et lord Kitchener sont, sur invitation du général French, restés sur le front depuis mardi jusque samedi matin.

UN INCIDENT ITALO-GREC QUI EST CLOS

Le vapeur italien qui a été arrêté, faisant route sous pavillon anglais, par un navire de guerre grec, qui le suspectait de contrebande, vient d'être relâché.

LE BLOCUS DANS L'ADRIATIQUE

Le blocus de l'Adriatique au nord de la ligne Otrante-Asproma a commencé mardi. La navigation des bateaux marchands d'importance nationale est interdite à moins d'avoir une autorisation spéciale du gouvernement italien.

MONOPOLE DE L'ALCOOL EN HOLLANDE

Le gouvernement hollandais étudie en ce moment un projet de monopolisation de l'alcool par l'Etat, tant au point de vue de la fabrication qu'à celui de la vente des produits fabriqués.

AUGMENTATION DE SALAIRE DES MINEURS ANGLAIS

L'Union des mineurs anglais communique que le mouvement ouvrier qui a eu lieu, afin d'obtenir une augmentation de salaire, a porté ses fruits.

Dans les grands centres miniers, on estime cette augmentation de salaires entre 15 à 25 p. c.

ENTREVUE A CALAIS

On annonce de Londres que Crewe, Asquith, Kitchener et Balfour ont eu une entrevue à Calais avec Viviani, Delcassé, Millerand, Augagneur et Thomas.

Les généraux French et Joffre étaient présents.

EXPLOSION DANS UNE FABRIQUE DE MUNITIONS PRES DE LONDRES.

On annonce de Londres qu'il y a eu deux violentes explosions dans la fabrique de munitions à Hounslow, près de Londres, suivies de quelques-unes moins fortes.

D'immenses colonnes de fumée étaient visibles à plusieurs kilomètres de distance.

Une personne a été tuée et plusieurs blessées. Les dégâts n'ont pas encore pu être évalués.

LE NOUVEL UNIFORME DE L'ARMÉE BELGE

Nos soldats portent presque tous déjà le nouvel uniforme.

Cette nouvelle tenue, très élégante et très militaire, est d'un gris fer peu visible; cette couleur tranche bien sur celle des uniformes français, sur le kaki anglais et sur le gris allemand.

UN ATTENTAT CONTRE LE SULTAN A ALEXANDRIE

On mande d'Alexandrie que vendredi, au moment où le Sultan se rendait à la prière, une bombe est tombée devant son cheval, heureusement sans exploser.

Le Sultan s'est pourtant rendu à la mosquée et a fait l'après-midi sa promenade à cheval habituelle.

L'auteur de l'attentat est resté inconnu.

EN MARGE

Laissez dormir...

Je ne sais plus quel sybarite de l'antiquité poussait le raffinement jusqu'à ne vouloir dormir que dans un lit jonché de fleurs de roses, et la sensibilité jusqu'à ne pouvoir fermer l'œil si de hasard un de ces pétales parfumés, se posant, venait offenser l'épiderme délicate de ce disciple d'Epicure.

Son nom importe peu, d'ailleurs, car il doit avoir laissé de nombreux descendants par le monde.

Le sybarisme cependant a changé de nom pour s'appeler le confort. C'est évidemment moins artistique, moins poétique et peut-être moins élégant, mais c'est, à coup sûr, plus... confortable; je cherche en vain le mot qui rendrait mieux ma pensée.

De bons draps de lits en toile de Hollande, cette toile de Hollande vient-elle au surplus en droite ligne de Courtrai, vaudront toujours mieux pour bien dormir qu'une literie parfumée mais peu idoine au repos des rhumatisants, et nos gourmets modernes n'éprouveront nullement le besoin de se couronner de fleurs pour faire honneur aux banquets dont la cuisine savante n'a rien à envier à celle des gros gourmets d'Athènes ou de Rome.

Mais nous n'en sommes pas au chapitre de la Table, qu'il serait cependant très intéressant d'aborder en ce moment; nous en étions aux insomnies de ce bon sybarite qui, disons-nous, avait dû laisser de nombreux descendants.

Ces descendants, nous en retrouvons précisément à Auteuil, près de Paris. Une demi-douzaine de citoyens de cette charmante localité viennent d'adresser une pétition à l'autorité communale.

Se plaignant du bruit occasionné par les moteurs des aéroplanes qui s'exercent nuitamment dans le parc d'aviation aménagé aux environs; ils déclarent ne plus pouvoir fermer l'œil et demandent, soit la suppression des exercices de nuit, soit le déplacement du parc.

Voilà des gens à qui la guerre n'a pas encore donné cette belle insouciance qui s'acquiesce, paraît-il, si rapidement dans les tranchées.

Vous croyez, disent-ils, qu'il est nécessaire, qu'il est indispensable, de risquer de vous casser le cou en tentant des vols planés à une heure que l'on réserve en général au culte de Morphée! C'est entendu et nous n'y verrions pour notre part aucun inconvénient si vos ébats ne venaient pas troubler notre sommeil. Car nous dor-

mons, nous, et nous entendons bien dormir sur nos deux oreilles, encore que la position à adopter pour réaliser ce problème soit assez difficile à prendre.

C'est votre métier de soldat de vous faire tuer; faites-vous donc tuer si vous y tenez absolument, mais faites-vous tuer sans trop de bruit; ne nous empêchez pas de dormir, car notre métier à nous, c'est de dormir la nuit, afin d'avoir, pendant le jour, tous nos moyens pour bien discuter stratégie et commenter les opérations de vos généraux. C'est la notre fonction essentielle, et comment voulez-vous que nous la remplissions si vous nous tenez éveillés durant des nuits entières?

Je ne sais pas ce que le conseil communal d'Auteuil a répondu à ces braves gens qui si bien s'inspirent des nécessités que commande la situation.

Je ne le saurai peut-être jamais, mais l'héroïque impassibilité de ceux que désormais on appellera les bourgeois d'Auteuil, comme on dit les bourgeois de Calais, m'a paru digne de passer à la postérité.

V. G.

LES HEURES QUI PASSENT

UN MILLION

Je viens de retrouver tout au fond d'un tiroir le billet que j'avais pris (après bien des hésitations, à la demande d'un revendeur, cependant bossu), à la Tombola de la déjà si longtemps défunte Exposition de Charleroi. J'ai bien ri de retrouver ce papier, sur lequel, autrefois, j'avais échaudé des rêves merveilleux.

Voilà ce qui servait les présages. Une sonnanbule extra-voyante — ce qu'il y a de mieux dans la profession — m'avait moyennant vingt autres sous (les frais véritablement s'enchaînent), prédit que mon billet allait faire de moi un nouveau Crésus.

Ah! le bon billet, vraiment, que celui-là.

J'avais donc — légitimement n'est-ce pas — échaudé sur la combinaison mystérieuse de ses chiffres, les plus mirifiques espérances. Je m'étais habillé, par avance, à la douceur des far niente, et combinant des itinéraires, je m'étais tracé, pour des jours nombreux, une route vagabonde à travers tous les pays de Cocagne de la création. Je m'étais vu par avance, approchant l'art difficile de gérer une si étonnante fortune et passant, moi, l'ignare, par Doit et Avoir, au long des interminables colonnes de mes livres de caisse, réconcilié désormais avec l'arithmétique et la science exacte de la comptabilité.

J'avais rêvé aussi à des moyens de dissiper cet argent trop facilement gagné, comme de commander une entreprise de théâtre belge, d'éditer les œuvres complètes de quelques-uns de nos poètes, ou bien de lancer dans le commerce une nouvelle revue d'art, magnifiquement illustrée. On m'aurait ainsi surnommé le Prodigue, le Magnifique, le Mécène ou l'Idiot. Puis, à force de songer à cette dernière éphémère si sensée, je n'avais plus songé qu'à thésauriser, à acheter au meilleur compte possible des biens au soleil, ce qui me semblait intelligent depuis que j'entendais dire qu'acquiescer de la rente était une détestable affaire.

Je m'étais mis, à la vérité, fort bien dans la peau de mon nouveau personnage. J'eus peur des voleurs la nuit, et le jour, de tous les trafiquants.

Je consultai les tarifs des sociétés d'assurances, je demandai le prix d'un chien de garde de bonne race, et je me donnai un mal de chien à m'occuper ainsi de mon bonheur futur.

Je le voulais complet, puisque j'allais être riche, comme si la perfection, même au prix de pas mal d'écus, pouvait être de ce bas monde.

Aussi, ma surprise de n'avoir pas gagné le gros lot — le fameux million pour lequel je ne vivais plus — se

lui n'était arrivée de quelque camp de prisonniers, en France ou en Angleterre. Or, des personnes qui habitent la maison de M. Schmidt à Buzen l'ont reconnu distinctement, il y a quelques jours, au cours d'une séance de cinématographie, sur un film pris dans un camp de prisonniers au Maroc.

Le film avait été enregistré par un Suisse au cours d'un service divin. Mme Schmidt s'expliquerait par le fait que son mari est représenté, et l'a également reconnu sur-le-champ.

La manne de toutes nouvelles de M. Schmidt s'expliquerait par le fait que les noms des prisonniers du camp marocain en question n'auraient pas encore été communiqués.

Les Belges en Angleterre. — Les autorités anglaises viennent d'édicter de nouvelles instructions relatives au séjour des étrangers en Angleterre et ont délimité dans le territoire des îles Britanniques des zones libres et des zones prohibées. Le premier devoir d'un Belge c'est de se faire enregistrer auprès des autorités locales où il désire séjourner ou à Somerset House. A la suite de cette formalité, chaque enregistré reçoit une pièce indiquant son état-civil et son adresse et contenant les instructions relatives aux déplacements. Aucun Belge n'est autorisé à aller habiter dans une localité autre que celle où il est enregistré sans en donner notification au bureau de police. C'est formel et on doit s'y conformer. Les déplacements qui n'entraînent pas une modification de séjour sont donc autorisés. Mais ceux-ci ne peuvent s'effectuer que dans les zones libres.

Tout réfugié belge qui négligerait de se faire enregistrer et de notifier éventuellement ses changements d'adresse, ou qui pénétrerait dans une zone prohibée sans être muni du permis du chef constable de l'endroit, se rendrait passible d'une amende de 100 livres sterling ou d'une peine de six mois d'emprisonnement.

La zone prohibée s'étend en général à toute la côte anglaise et se rapproche plus de Londres à l'est et au sud. Les côtes est et nord sont entièrement prohibées; la côte sud également, à l'exception d'une partie ayant comme centre Torquay. La côte ouest est presque entièrement accessible.

Tout Belge envisageant un déplacement de plus de 24 heures doit aviser l'autorité de police de sa localité.

Don spécial de MM. Sauvage de Neyrac et P. Davreux. — 2 francs pour une cantine destinée au prisonnier Henri Dutoin, groupe 43, à Soltau (Hanovre).

Mme Dutoin, mère de 6 enfants, malgré son dénuement, a quand même voulu prendre une gravure: Une Pensée à nos Soldats Prisonniers. Ce geste nous a porté à faire un don spécial pour l'envoi d'une cantine au mari de Mme Dutoin.

MM. Sauvage de Neyrac et P. Davreux ont versé le 10 juillet la somme de 20 fr. pour la Cuisette du Soldat Belge et la Cantine du Soldat Prisonnier, bénéfice sur la vente de la gravure: Une Pensée à nos Soldats Prisonniers.

Une Pensée à nos Soldats Prisonniers. — Afin que l'on ne confonde pas la gravure: Une Pensée à nos Soldats Prisonniers avec des gravures très quelconques vendues en ce moment à domicile sans aucun but philanthropique, MM. Sauvage de Neyrac et P. Davreux ont décidé de nouveau le public que les vendeurs d'Une Pensée à nos Soldats Prisonniers sont porteurs d'une pensée souteant une carte d'identification rouge feu, sur laquelle sont apposés les cachets de la Caissette du Soldat Belge et de la Cantine du Soldat Prisonnier, et de deux cachets du gouvernement allemand. Les vendeurs qui se présentent à domicile avec des cartes bleues n'ont absolument rien de commun avec l'œuvre Une Pensée à nos Soldats Prisonniers.

Il est à remarquer que MM. Sauvage de Neyrac et Davreux ont fait, du 20 juin au 10 juillet, au profit de la Caissette et de la Cantine, onze versements, dont dix de 20 francs et un de 21 francs, soit 221 fr., que les vendeurs ont versé le 7 juillet, 6 fr. pour l'envoi de 3 caissettes supplémentaires. Tous ces versements ont été insérés dans les journaux.

MM. Sauvage de Neyrac et P. Davreux ont, en outre, offert gracieusement aux divers journaux de Bruxelles et aux œuvres La Cantine et La Caissette, des exemplaires ordinaires et des exemplaires de luxe numérotés, dont plusieurs ont déjà été vendus au profit des prisonniers nécessiteux.

Sauvage de Neyrac, le réputé pianiste, chef d'orchestre et compositeur, se met à l'entière disposition des personnes ou sociétés voulant organiser des fêtes ou concerts et ce, à titre gracieux, à condition que ces fêtes aient lieu au bénéfice d'œuvres de charité.

L'Union Dramatique, la vieille société bruxelloise si réputée, représentera, le 21 juillet prochain, au Palais de Glace, « Le Secret de Polichinelle ». Ce sera un spectacle bien monté.

Mais pourquoi donc ce cercle, qui compte de si bons éléments, ne représente-t-il pas quelques pièces d'auteurs belges. Il nous semble que le patriotisme actuellement le commande.

La Manne Céleste

Si le bon Dieu était juste, me dit mon ami Jean-qui-Pleure, il nous enverrait, maintenant que tout va si mal et que la farine se fait si rare, une nouvelle manne céleste.

Ne serait-ce pas le moment où jamais? Hélas, nous n'avons guère à compter sur elle, puisqu'un de mes amis qui fut au Sahara, m'assure que la manne des Hébreux ne saurait « pousser » chez nous. Elle n'est, en effet, pas autre chose qu'un « thallophyte », connu en botanique sous les noms de « Canona eculentia » et « Lichen eculentus ».

Les nomades du Sahara et les habitants du Sud algérien l'appellent « Anseuh et Ard » (excrement de la terre). On la trouve en Perse, en Arabie, en Mésopotamie et dans presque tout le Sahara. C'est un cryptogame grisâtre, de la grosseur d'un petit pois, dont la partie supérieure présente des petites aspérités bractées de 3 à 4 millimètres de longueur; lorsqu'on le coupe, l'intérieur, d'aspect farineux, apparaît sous la forme d'un blanc mat. Sa croissance est spontanée. La manne est éphémère: il faut la recueillir le matin des jours apparition, car, sous l'influence des rayons brûlants du soleil, elle se dessèche, se confond, par sa couleur, avec le sable et disparaît; par contre, une fois préparée, elle se conserve parfaitement en vase clos.

Elle est connue et très appréciée des Arabes nomades qu'elle a maintes fois sauvés de la famine, et, par suite, de la mort; aussi, à l'occasion, on font-ils une ample provision.

La récolte en est très facile, le Lichen « eculentus » n'adhérant jamais à aucun corps étranger; il semble avoir été jeté sur le sable. La manne ne rappelle que tout peu le goût particulier du champignon; elle possède une saveur amylacée et légèrement sucrée, assez agréable. Par sa composition chimique, la manne ne constitue pas un aliment complet de premier ordre; mais ses principes nutritifs peuvent parfaitement soutenir un individu pendant quelque temps.

Encore une illusion qui s'en va!

B.-O. N.

LA VIE EN PROVINCE

LIEGE

(De notre correspondant particulier)

Maraudeurs

Le parc de la Citadelle et les jardins avoisinants appartenant aux habitants de la rue Hors-Château, recevaient la visite fréquente de jeunes maraudeurs. On attirait sur eux l'attention de la police et procès-verbal fut dressé à charge des coupables. Ce sont les nommés B. Charlotte, rue Roture, D. Virginie, L. Raymond, M. Jean, D. Jean, E. Antoine, demeurant rue Pierreuse.

Employé peu scrupuleux

Depuis plusieurs mois déjà, le comité de ravitaillement provincial de la rue de Huy emploie dans ses magasins le nommé L. Emile, demeurant dans le quartier du Nord. La disparition de certaines denrées fit ouvrir l'œil aux surveillants. Cette enquête démontra que l'employé infidèle trouvait moyen d'augmenter ses ressources en joignant à son salaire des marchandises qu'il soustrayait au comité. La police s'occupe de cette affaire.

Pour les artistes nécessiteux

La guerre, qui n'épargne personne, frappe d'une façon particulière les artistes de notre ville, où les cafés-concerts chôment. Pour fournir des ressources à ces malheureux, Mme Gajnia Mazeroff organise une fête le dimanche 18 juillet dans les salles du Continental, Place Verte. Le discours bien connu Dickson a promis son concours à cette fête, dont le programme comporte en outre dix numéros de choix. Pour permettre à tout le monde de prendre part à cette manifestation de charité, le prix uniforme des places est fixé à 1 franc. Le bureau est ouvert dès 3 heures de l'après-midi (heure belge). Nos meilleurs vœux de réussite aux organisateurs de cette séance de bienfaisance.

DANS LE HAINAUT

(De notre correspondant particulier.) L'Office des Prisonniers, établi à Maubeuge, est à nouveau provisoirement fermé, et ce, pour un temps indéterminé. Les services rendus par cette institution sont nombreux, étant donné le grand nombre de soldats français qui furent surpris lors de la reddition de la place fortifiée de Maubeuge. Pendant sa durée de stabilité, cet office a transmis en mandats la jolie somme de 112,562 francs. Plus de 32,000 plus de correspondance ont été expédiées aux malheureux prisonniers, ainsi que 11,735 petits colis contenant des douceurs.

D'autre part, les familles ont reçu des 8,000 exilés une grande quantité de lettres et cartes.

Bref, ce service était d'une grande utilité et sera bientôt rétabli, espérons-le.

Le trafic du pain

Le trafic du pain blanc recommence dans le Hainaut. Des voitures chargées, venant de Bruxelles pour la plupart, vont de village en village. Ces marchands offrent la marchandise à fr. 1.25 le kilo. Souvent, ces mêmes individus possèdent aussi de la farine de froment, qu'ils débitent en détail à fr. 1.75 le kilo.

Pareille exploitation est tout bonnement scandaleuse.

Et les autorités laissent faire, sans même s'inquiéter si la marchandise vendue dans leur commune est... pure!

Nouvelles industrielles

Si nous croyons les renseignements qui nous sont fournis au point de vue industriel dans notre province, la situation tendrait plutôt à s'améliorer. Dans certaines usines métallurgiques, certaines catégories d'ouvriers auraient été convoqués pour débattre avec les usiniers les conditions de reprise. Ce serait un grand pas fait en avant. Et, si l'entente se fait cordiale, l'existence de l'ouvrier serait moins pénible pour la période d'hiver, période que l'on craignait tant.

Par faits décalants, l'industrie charbonnière va aussi se ranimer et occuper un personnel plus nombreux.

DENDERLEEUX

Un drame dans la Dendre
Triple noyade

Jeu matin, trois gamins du village, les frères Charles et Victor V..., ainsi que Guillaume D..., se rendaient en classe, lorsque, chemin faisant, ils décidèrent de faire l'école buissonnière et d'aller nager. L'endroit choisi fut le hameau « Terpalhène », quartier retiré des maisons — il ne fallait pas être vu des parents! Mal leur en prit, car la polissonnerie devait leur coûter cher.

Il était alors 9 heures du matin; les trois écoliers avaient à peine déjeuné, lorsqu'ils plongèrent. Quelques instants après Charles disparut tout à coup à pic; ses condisciples crurent à une farce, car il savait bien nager; mais, ne le voyant pas revenir à la surface, son frère Victor alla à sa recherche et ne reparut plus, non plus. Quant à Guillaume D..., il s'est noyé sous les yeux d'un passant qui, de loin, avait été témoin du terrible drame que nous venons de rapporter.

Des sondages ont été opérés dans le canal durant la matinée et, vers midi, les trois victimes ont été retirées à l'état de cadavres. Un médecin appelé sur les lieux a déclaré que les petits imprudents ont succombé tous trois à une congestion

cérébrale! Ils étaient âgés de 6 à 8 ans!

On juge de la désolation des parents L. B.

HUY

Les bandits masqués en Wallonie. — Perwez, jolie petite localité de 500 âmes, juchée sur le plateau condrusien, pas bien loin de Huy, a été le théâtre d'une scène tragique, jeudi vers minuit et demi. Cette histoire de bandits nous ramène aux jours lointains où Moneuse et sa bande faisaient la terreur des populations hennues. Il n'y a heureusement pas de pertes de vies humaines à déplorer, mais nous croyons cependant qu'il est temps de jeter un cri d'alarme. Les méfaits vont sans cesse grandissant.

Jeudi dernier, vers minuit et demi, quatre hommes évalaient par leurs cris la famille Grevesse, qui tient le Café du Tram, éloigné de 300 mètres de toute autre habitation. Ils demandaient du pain! M. Grevesse descendit en toute hâte, mais à peine avait-il ouvert la porte que quatre individus masqués se précipitèrent dans la maison et montèrent rapidement à l'étage, où la famille, prise de peur en entendant les cris, s'était réunie. M. Grevesse, tremblant, les y suivit. Là, ils demandèrent, en dialecte wallon, du pain et une somme de 50 francs. Le propriétaire, qui n'avait sous la main qu'une somme de 25 fr., la leur remit. Les bandits déclarèrent alors qu'ils allaient saccager l'immeuble et, pendant que l'un d'eux, armé d'un fusil de chasse, tenait ses hôtes en respect, les autres détruisaient les meubles et brisaient les vitres.

Ce bel acte accompli, ils se rendirent chez la veuve Lohisse, où ils manifestèrent leur présence en brisant deux fenêtres. La pauvre femme, en s'éveillant, appela au secours; un voisin ayant répondu à ses cris, les bandits prirent peur et s'échappèrent rapidement. Ils visitèrent successivement les familles Pirlot, Ligot et Ramzée; des sommes diverses leur furent remises.

Arrivant enfin devant la maison de M. Henri Meurat, ils éveillèrent les habitants et exigèrent la rançon de 50 francs! M. Meurat leur donna 40 francs, somme qui ne les satisfait point. Une vive discussion s'éleva entre lui et les voleurs, l'individu porteur du fusil tira et l'atteignit à la jambe.

Ils s'éloignèrent avec précipitation et disparurent dans la nuit. L'amputation de la jambe de M. Meurat ayant été jugée nécessaire, les docteurs Peters et Lecerrier, de Huy, ont dû procéder à cette opération vendredi matin. C. D.

FAITS DIVERS

CHEVAUX EMBALLÉS

Samedi soir, les chevaux attelés au camion d'un négociant de Laeken, qui stationnait chaussée de Waterloo, se sont emportés pendant que le conducteur se trouvait dans un magasin. De graves accidents étaient à craindre. Un courageux citoyen, n'écouterait que son courage, se jeta à la tête des animaux affolés et parvint à les maîtriser, après avoir été entraîné sur une distance de cent cinquante mètres. L'homme courageux a été félicité par toutes les personnes présentes pour sa belle action.

UN ESCROC

Un nommé Emile K., domicilié boulevard Emile Bockstal, à Laeken, était parvenu à se faire remettre une somme de 575 francs par M. B., négociant, rue Gray, à Ixelles, en disant qu'il était chargé par son patron de venir toucher cette somme, ce qui était faux. Une fois en possession de l'argent, K. n'est plus rentré en son domicile. De l'enquête à laquelle s'est livrée la police, il résulte qu'il a pris le tram place Dailly, à Schaerbeek, dans la direction de Liège.

LE PILLAGE D'UN MAGASIN

La nuit dernière, des malfaiteurs sont entrés, à l'aide de fausses clés, dans le magasin de tissus de M. Denomme, rue Odon, 14, à Cureghem. Les voleurs ont visité le meuble dans le but de découvrir l'argent, mais on n'avait mis en lieu sûr.

Ils ont enlevé un grand nombre de pièces de tissus divers, ainsi qu'un ballot de 102 chemises déposés la veille par la maison Hautron et Cie.

La police de Cureghem a ouvert une enquête et se trouve sur une bonne piste.

INQUIETANTE DISPARITION

La famille Christiaens est inquiète au sujet de la disparition de leur fille Marguerite, âgée de 17 ans, demoiselle de magasin, demeurant chaussée de Louvain, 278, à Saint-Josse.

Au moment de son départ, elle était vêtue d'une robe et paletot bleu foncé, petit chapeau noir garni d'une plume noire, bottes noires à lacets, bas noirs.

CHEVAUX RETROUVES

Il y a trois jours, on avait volé, au préjudice du fermier Debecker, de La Hulpe, deux chevaux d'une valeur de 1,500 francs chacun. Hier soir, un aubergiste de la chaussée de Gand recevait la visite d'un individu accompagné de deux chevaux et qui demandait à y passer la nuit, devant se rendre, disait-il, à Gand le lendemain.

Trouvant les allures de son visiteur étranges, l'aubergiste prévint la police. On conduisit le maigron au commissariat, où l'officier constata que l'on se trouvait en présence du voleur. Il a été écroué.

Un Sous-Marin de un mètre de long

On se demande ce qu'a bien pu devenir un sous-marin de un mètre de longueur et qui fut exposé en France vers 1908, si notre mémoire est exacte.

Il reproduit exactement, dans les moindres détails, les appareils qui ont comme port d'attache Bizerte.

Ce modèle, devant lequel la curiosité arrêta les passants, et qui a eu un succès, était l'œuvre de M. Bresson, ouvrier tapissier dijonnais, qui exécuta ce petit chef-d'œuvre en se servant uniquement des photographies, dessins et plans de sous-marins, publiés précédemment.

M. Bresson, à qui les choses de la mer peuvent être familières, possède évidemment un don particulier qui lui permet de les concevoir et de les comprendre d'un façon surprenante.

Son « Lutrin dijonnais » — c'est le nom qu'il lui a donné — mesure 1 mètre de longueur, 0 m. 11 de diamètre et 0 m. 34 de tour. Il est formé de plaques de zinc soudées et supportées par une armature en bois. L'extérieur reproduit exactement les dispositions des bâtiments du type

« Korriggan » avec leurs gouvernails horizontaux et verticaux, leurs tubes lance-torpilles, tout cela mobile. Le périscope glisse dans son presse-étoupe au sommet du dôme du commandant, par le capot duquel on aperçoit les organes de la machine.

Car le « Lutrin dijonnais » renferme un moteur électrique de 535 grammes, mu par un accumulateur.

Un water-ballast pouvant contenir 500 grammes d'eau sert pour provoquer l'immersion. L'eau y entre et en est expulsée à travers une valve placée sous le bâtiment.

Le « Lutrin » de M. Bresson naviguait à la surface, plongeait tout comme s'il avait 30 mètres de longueur et un équipage de 12 hommes.

Devant un grand concours de peuple, il a évolué à plusieurs reprises sur le bassin de la place du Peuple, à Dijon, et la facilité de ses mouvements a valu à son habile constructeur des compliments.

Il nous souvient avoir vu semblable appareil dans une loge sur les champs de foires? Était-ce le même?

En tout cas, si un de nos lecteurs possède un bateau de ce genre, ce serait le moment de le montrer au public.

Les Ecoles de Garnison dans l'Armée Américaine

Une école est organisée dans chaque garnison des États-Unis pour les officiers ayant moins de dix ans de grade. Chacun d'eux doit parcourir une fois la série complète des cours et satisfaire à des examens.

Le programme embrasse les connaissances professionnelles que doit posséder l'officier: étude des règlements, administration et législation militaires, tactique, etc.

Dans l'infanterie et la cavalerie, la durée des cours est de trois années, terminées chacune par un examen. La période annuelle des études s'étend du 1er novembre au 31 mars, à raison de deux heures par jour. Les professeurs sont choisis parmi les officiers de la garnison ayant plus de dix ans de grade.

Dans l'artillerie de côte, le programme est particulièrement adapté au caractère technique de l'arme et embrasse également une période de trois années, à raison de cinq mois par an, terminée par des examens.

Pour l'artillerie de campagne, les cours durent aussi trois ans, mais il ne leur est consacré qu'une heure par jour pendant l'hiver, et un seul examen est imposé à la fin de la période.

La durée des cours pour les officiers du génie n'est que de deux années, mais elle est complétée par un travail ou thèse que chacun des officiers doit fournir à l'issue de sa période.

Tous les examens constituent une réelle sanction, car les officiers qui n'y satisfont pas sont astreints à redoubler les cours l'année suivante.

Ces examens sont écrits et les sujets sont choisis par le Collège de la guerre.

Lorsqu'un nouveau règlement de manœuvres est mis en service, tous les lieutenants et capitaines de l'arme à laquelle il s'applique sont astreints à suivre le cours correspondant, même s'ils ont déjà parcouru le cycle correspondant de l'instruction et quelle que soit leur ancienneté.

Des dispositions particulières régissent le cas des officiers changeant de garnison avant l'issue de leur cours et celui des dépenses qui peuvent être accordées.

Enfin, des travaux complémentaires de garnison (post-graduate garnison course) sont imposés pendant trois années consécutives à tous les officiers d'un grade inférieur à celui de major, qui ont satisfait aux épreuves des cours de garnison. Chacun est appelé à traiter, la première année, un sujet militaire. Les meilleurs de ces travaux sont lus devant les officiers réunis.

La seconde année, l'épreuve consiste en un problème tactique sur la carte, dont le thème est préparé par le War-Collège, et la troisième année, en un lever de reconnaissance. Des études tactiques peuvent être également prescrites par le commandant de la division aux officiers d'un grade inférieur à celui de colonel qui ont satisfait aux exigences des programmes d'instruction analysés ci-dessus, mais, en principe, ceux-ci ne sont plus astreints à suivre les cours de garnison.

Ainsi, la part faite à l'instruction théorique des officiers dans les corps de troupe est considérable. Le temps qui lui est consacré pourrait paraître exagéré, si l'on ne se rappelait que le plus grand nombre des sous-lieutenants qui ne sortent pas de l'école de West-Point ne possèdent qu'une instruction professionnelle rudimentaire.

A travers le Sahara

On sait que le capitaine Arnaud avait été chargé d'aller étudier, dans le Sahara algérien, l'organisation des compagnies de méharistes qui y ont ramené une sécurité à peu près complète. Parti de Colomb-Béchar avec un détachement de spahis et de cavaliers de la compagnie saharienne, le capitaine Arnaud est arrivé au Dahomey, à Kotonou, après 127 jours, ayant parcouru 4,200 kilomètres, dont 1,200 par un itinéraire nouveau. Le second de la mission avait d'ailleurs obtenu de prolonger son séjour dans l'Adrar des Iforas, et il est arrivé à Gao.

Partie de Colomb-Béchar, la mission atteignit Adrar (Touat), à 570 kilomètres, par la Zoufana et la Saoura. Après avoir étudié sur place le fonctionnement des compagnies sahariennes, ce qui constituait l'objet principal de la mission, elle quitta In-Salah (300 kilomètres d'Adrar) avec un détachement de méharistes, commandé par le capitaine Dinaux, qui partait en tournée dans le sud de l'Afrique, de l'autre côté du Tanesrouit. Elle atteignit le Hoggar à In-Adjel, et y séjourna dans la région de Titi-Eudid-Abalessa, ayant parcouru à mehari, depuis In-Salah, 700 kilomètres, dont 280 par un itinéraire nouveau, entre Maader-Arok et In-Adjel par le puits de Oussader, non encore reconnu. Elle effectua sa jonction à Timiaouine avec les deux détachements de méharistes sahariens commandés par les capitaines Caivin et Pasquier et venus de Bamba et de Gao à sa rencontre. Depuis le Hoggar, la mission avait couvert plus de 500 kilomètres, dont 350 d'un itinéraire nouveau entre Silet et In-Ouzel, à travers le Tanesrouit, par le point d'eau permanent d'Adjelman-Tamada, non encore reconnu.

Tandis que le lieutenant Cartier, second de la mission, séjourna dans l'Adrar pour y étudier à fond le pays et continuer la série des observations astronomiques commencées au Hoggar, le capitaine Arnaud gagna directement le Niger à Gao, où il arriva avec le capitaine Pasquier et quelques hommes, ayant parcouru 590 kilomètres d'un itinéraire nouveau, passant par le massif de Dorest et par les puits d'Assou-Mellen et coupant l'itinéraire suivi, en 1905, par M. Gautier au point de Kidal.

On sait la température du mois de mai dans ces régions: 45 à 48° dès une heure du matin et jusqu'à trois ou quatre heures du soir. Aussi, cette partie de l'itinéraire fut assez pénible. Toutefois, le détachement léger put s'abreuver tous les quatre ou cinq jours, bien qu'on fût à la fin de la saison sèche, et on atteignit sans difficultés le Niger à Gao.

De Gao, dans une pirogue d'acier d'abord, puis à cheval, le capitaine Arnaud gagna, par Kandi et Parakou, le point actuel du chemin de fer du Dahomey, qui est à Agouagou, sur la rive droite de l'Ouémé, à 520 kilomètres du Niger et à 220 de la côte.

C'est à Timiaouine que les troupes algériennes, qui accompagnaient la mission Arnaud, rencontrèrent celles qui dépendent du gouvernement général de l'Afrique occidentale. Cette rencontre de la plupart des races de l'empire africain causa aux soldats indigènes une sorte d'enthousiasme mêlé d'étonnement. Les Kabyles venus d'Algérie étaient stupéfaits d'entendre parler leur langue par les Touaregs du Niger.

Au point de vue géographique, outre les études militaires dont la mission était chargée, elle a pu exécuter de nombreuses observations astronomiques, non seulement sur les itinéraires nouveaux levés et parcourus, mais encore sur des itinéraires qui n'avaient été levés jusqu'ici qu'à la boussole.

D'autre part, le séjour du lieutenant Cartier dans l'Adrar lui a permis de compléter et de recueillir de nombreux renseignements qu'il avait déjà recueillis, grâce à l'intermédiaire du père de Foucault, sur les Iforas. Il a également pu déterminer astronomiquement la position des points d'eau importants et lever de nombreux itinéraires, ce qui, avec les itinéraires antérieurs, notamment celui de M. Gautier, lui permit d'établir une carte d'ensemble précise de toute cette région montagneuse.

Ce long voyage, effectué sans incidents, prouve les progrès accomplis par la pacification au Sahara. Celle-ci est due à la création de troupes spéciales composées de nomades et adaptées au pays.

Revue de la Presse

LA DEPOPULATION ET LA GUERRE

Gustave Hervé, qui, avant la guerre, était un des partisans de la limitation des familles, écrit dans sa « Guerre Sociale » à ce sujet:

« Ah! les mauvais calculs que presque tous nous avons faits. Pour assurer une belle dot à nos filles, pour ne pas morceler nos terres par un trop grand nombre d'enfants, pour ne pas compromettre nos chances d'une vie agréable, nous avons presque tous pensé que nous serions plus heureux à mesure que nous aurions moins d'enfants. Et nous sommes ainsi lentement devenus le pays des célibataires et des fils uniques. Si, chacun à sa façon, nous aimions tous notre pays, nous apprécierions plus encore les avantages de la vie confortable. A côté de nous, en Allemagne, les villes et les campagnes se peuplaient de façon extraordinaire.

Chez nous, la campagne était inculte et les villes même ne faisaient que végéter, malgré l'affluence des paysans. Pourquoi se faire de la bile, et pour qui? Après nous le déluge.

Adieu l'esprit d'entreprise. Salut, petit poste d'employé; salut, bon placement en rentes d'Etat. Et nous nous étions encore de ce que nos ports et notre industrie étaient tournés en ridicule par nos concurrents allemands. Et nous étions révoltés lorsqu'ils parlaient de nous comme d'une nation décadente. Nous déclinions.

Lorsque nous dûmes recourir au service de trois ans pour pouvoir supporter la comparaison avec la force de l'armée allemande sur le pied de paix, nous n'avons pas remarqué que nous commençons à payer notre crainte d'avoir beaucoup d'enfants. A présent, nous payons plus chèrement encore cette crainte. Par fidélité à la Russie, défenseur des nations slaves dans les Balkans, nous sommes entrés en guerre.

Je me demande si nous aurions contracté l'alliance avec la Russie, dont nous connaissions le danger, si nous avions eu la puissante natalité qui nous eût mis en état de braver l'Allemagne. Je me demande si l'Allemagne aurait jamais osé déclarer la guerre à une France sans alliés, mais comptant une population de 67 ou 68 millions d'habitants. La leçon portera-t-elle au moins quelque fruit?

L'OBUS DE LA DESTINÉE
« Daily Mail »:

Un envoyé spécial de ce journal, M. Valentin Williams, rapportant les effets du tir, raconte un certain nombre d'anecdotes qui montrent bien le rôle que joue la chance en temps de guerre:

Au cours de la première bataille d'Y-

pres, dit-il, un obus allemand de gros calibre tomba sur le château d'Hooge où se trouvait le quartier général de la première division. Le déjeuner venait de finir au mess et les officiers d'état-major passaient dans la cour d'honneur. Deux officiers se trouvèrent en même temps à la porte. « Après vous », dit l'un d'eux, en s'effaçant: « Non, non, passez le premier », dit l'autre.

Le premier officier acquiesça. A peine avait-il franchi le seuil que l'obus allemand tomba et éclata, le tuant net. Son camarade échappa sans une égratignure.

Dans une ferme voisine, trois soldats dormaient côte à côte sur la paille. Un obus traversa le toit et éclata en plein milieu de la pièce. Les deux hommes de droite et de gauche furent tués; le troisième, qui était entre eux deux, n'eut aucun mal.

UNE NOUVELLE PROPOSITION POUR L'ASSISTANCE AUX INVALIDES DE LA GUERRE

Une question qui occupe tous les pays prenant part à la guerre, et en particulier la Belgique, est celle des invalides, surtout de ceux que le conflit a privés d'un ou de plusieurs membres.

Le devoir de chaque pays est de donner les meilleurs soins possibles aux hommes qui ont perdu à son service, soit un membre, soit leur santé. Cette sollicitude ne doit pas prendre le caractère d'une aumône. Avant tout il faut qu'on puisse remettre les invalides dans le remous de la vie sociale quotidienne; par cela même, ils auront le sentiment d'être des membres actifs de la société.

La création de « homesteads américains » pour parer aux besoins des invalides, paraît une institution spécialement appropriée aux circonstances. La discussion pourtant n'est pas encore close en ce qui concerne sa portée agraire et politique: il y a des partisans enthousiastes et des adversaires acharnés parmi ceux qui se sont occupés de cette question. Cependant, la polémique ne peut nuire en rien à la proposition susmentionnée; il ne s'agit que de trouver une issue à une situation critique.

Il n'est naturellement pas question de créer des colonies d'invalides, on ne veut pas soustraire



Le premier duel de Parquin

Le 1^{er} mai 1804, le major Castex (plus tard général de division), qui commandait le dépôt du 20^e régiment de chasseurs à cheval, à Rennes, l'envoya chez lui le cavalier Parquin et lui annonça qu'il était nommé brigadier. Le nouveau gradé serait reçu le lendemain, à la parade, et rejoindrait ensuite le détachement envoyé aux escadrons de guerre détachés sur les côtes de l'Océan.

La compagnie de Parquin se trouvait à Lannion et faisait la correspondance entre cette petite ville et Morlaix. C'était à Brest que se trouvait le quartier général du général Augereau, commandant en chef l'armée de l'Océan.

Le 15 mai, à son arrivée à Lannion, Parquin fut très bien accueilli; mais il dut payer un dîner, à l'hôtel de l'Arbre-Vert, à ses nouveaux camarades, les brigadiers de la compagnie, pour arroser ses galons.

« Huit couverts, dit-il, à trois francs par tête, c'est-à-dire un dîner de vingt-quatre francs, me mit très bien avec mes nouveaux camarades, que je promirent leur amitié. Et ils tinrent parole. Mais je ne tardai pas à m'apercevoir que mes galons n'avaient fait des jaloux dans la compagnie. »

En effet, un mois après son arrivée, Parquin, passant l'inspection des chambres, aperçut au râtelier d'armes un sabre qui n'était pas dans l'état de propreté désirable. Il en fait le reproche au chasseur Hayer, à qui le sabre appartient. Le cavalier riposte qu'il n'y a qu'un blanc-bec qui trouve à redire à un ancien, et que si ledit blanc-bec veut essayer son sabre contre le sien, il verra laquelle des deux armes est la meilleure.

« A cette provocation inattendue, dit Parquin, au lieu de punir le chasseur de quatre jours de salle de police, comme j'aurais dû le faire, je répondis en acceptant le défi, et un quart d'heure après j'étais sur le terrain. Mon adversaire ne se fit pas attendre, et je dus lui enlever aussitôt.

Après avoir échangé plusieurs coups de sabre, qui furent portés et parés de part et d'autre, je me rendis à l'ordinaire à mon adversaire un coup de pointe qui traversa sa chemise sous le bras droit. Le malheureux voulut que, me retirant pour me remettre en garde, le chasseur Hayer m'atteignit sur le pied; j'étais en sautoir et je reçus au cou-de-pied une blessure profonde, d'où le sang jaillit en abondance. Je tombai sur le terrain, où quatre chasseurs vinrent me prendre pour me porter à l'hôpital civil de Lannion, desservi par les sœurs de la Charité. »

Parquin resta six semaines sur les dos sans bouger. Dès qu'il put marcher, le chirurgien lui prescrivit d'aller tous les jours à l'abattoir pour recevoir une couche du sang d'un bœuf ou d'une vache que l'on abattait pour le service de l'hôpital. Après quelques semaines de ce régime, il était guéri et rentra à sa compagnie. Un des premiers chasseurs qu'il rencontra fut le cavalier Hayer, son adversaire, qui vint lui présenter des excuses. Parquin lui dit :

« Si vous aviez fait cela avant le combat, j'en aurais pas été deux mois et demi à l'hôpital et vous quinze jours en prison. Mais comme on peut revenir sur le passé, voici ma main, n'y pensons plus.

Le capitaine du jeune brigadier lui lava vigoureusement la tête, lui disant qu'il avait mérité une punition grave pour s'être battu avec un inférieur. Il tint en lui donnant un louis d'or et en l'exemptant de service pendant un mois pour achever sa convalescence.

Parquin en profita pour mettre ses effets en ordre et blanchir ses bufflottes. Son commandant d'escadron l'avait autorisé à se faire confectionner un uniforme de drap fin. Sur son dolman, on avait placé des galons qui auraient dû être de laine et qui étaient en poils de chèvre très blancs. Les cinq rangs de tresse du dolman étaient

également en poils de chèvre. La hongroise de drap fin, et des boutons légers et bien faites complétaient la tenue du séduisant brigadier. Ses cheveux, depuis dix-huit mois qu'il était au régiment, avaient poussé; il portait donc la queue et les tresses pommadées et poudrées à l'uniforme du corps; mais, ô douleur! les moustaches s'étaient obstinées à ne pas sortir.

« Enfin, dit Parquin, tel quel je pouvais tout de même me présenter convenablement.

Sa première visite fut pour les bonnes sœurs de l'hôpital.

Quand il arriva chez la supérieure, la digne femme jeta des cris d'admiration et de joie; bientôt arrivèrent les cinq sœurs qui avaient si bien soigné le blessé. On le fit asseoir, on s'informa de sa santé; on lui demanda surtout s'il avait fait la paix avec le chasseur contre lequel il s'était battu.

« Vous savez, disait la supérieure, qu'il est mal de ne pas aimer son prochain.

Après une longue heure de conversation, Parquin se leva et prit congé. Aussitôt les sœurs de sortir, de courir pour revenir avec des bonbons, des massapains, du chocolat et un pot de confitures que le soldat fut obligé d'accepter; car, voyant qu'il faisait mine de refuser, elles mirent elles-mêmes les friandises dans la sabretache.

« Mes sœurs, dit Parquin, vous me traitez comme Vert-Vert; les nonnes du couvent de Nevers n'ont pas fait plus pour lui; mais vous savez ce qu'il en arriva : il en mourut.

« Voici un élixir de longue vie, dit la supérieure, tendant à Parquin un verre de vin de Malaga.

Le brigadier but l'exquise liqueur à la santé des sœurs et rentra au quartier, la sabretache bourrée de gâteaux et portant en main son pot de confitures.

AU THÉÂTRE

Au Bois-Sacré. Le nouveau spectacle. Les directeurs du coquet théâtre de la rue d'Arenberg continuent à faire preuve d'une infatigable activité. Les trois inévitables nous ont permis d'applaudir leur mérite de retenir, à des titres divers, l'attention.

« Maison Florimond », pièce bruxelloise, de M. René De Man, est une grosse bouffonnerie, où Nossent, dans le rôle d'un coiffeur « vieux système », trouve l'occasion de faire montre de verve, de bonne humeur et d'entrain, de même que MM. Mylo, Willy et Mme Dangely.

« Etre artiste », de MM. Gussart et Serigiers, me semble une comédie un peu naïvement écrite. Elle a pu cependant grâce à l'excellente interprétation qu'en ont donnée MM. Nossent, Willy, Mmes Nadia, Dangely et Gady.

Un petit drame, « Miman », corse l'attrait de ce spectacle, il est, lui aussi, fort bien joué par M. Monrel, toujours impeccable; Mmes Dangely et Gady.

En résumé, soirée des plus intéressantes et toute à l'honneur de la direction Ch. D.

La Vie à la Campagne

PECHE

La pêche du Brochet au poisson vivant (suite)

Si l'on s'en aperçoit un peu au moment de lancer l'appât, on sera ensuite bien content d'être à même de ficher sa canne en terre, de façon à pouvoir marcher un peu et visiter ou déplacer au besoin les cannes qui sont aux environs. D'un autre côté, cette légère augmentation dans le poids de la canne contribuera souvent à l'équilibrer et à la rendre plus maniable.

Lorsque la pêche sera terminée, il suffira de réintroduire la pointe à l'intérieur et de visser ensuite le pommeau pour que cette canne redevenue une canne ordinaire, un peu plus lourde peut-être, mais qui permet de ne pas s'embarasser d'un support.

La longueur de la canne dépend évidemment de l'endroit où l'on pêche. En général, une canne courte est préférable, puisque le moulinet permet de pêcher à la distance qu'on veut.

Cependant, il peut arriver qu'une canne longue soit nécessaire. Lorsqu'on est sur le bord (c'est souvent le cas) et qu'on veut pêcher au milieu de la rivière, en laissant filer le vif dans le courant, il faut évidemment que la pointe du scion atteigne le milieu, ou tout au moins assez loin pour que le vif ne soit pas entraîné immédiatement par le courant dans les roseaux ou les

broussailles du bord, et la canne devra être longue, mais sera bien fatigante.

On peut souvent d'ailleurs employer un procédé qui, même dans ce cas, permet d'utiliser une petite canne. C'est ainsi que, lorsque la rivière fait beaucoup de coudes, on peut se placer, dans un coude, de manière à commander, pour ainsi dire, la nouvelle direction du cours d'eau, et l'on pourra laisser filer l'amorce vive après l'avoir lancée dans le milieu du courant. On pourra même, si l'on est muni d'une canne et d'un support ou d'une canne à laquelle on puisse adapter une lance longue et solide comme celle dont je parlais tout à l'heure, fixer cette canne en ce point, après avoir lancé le vif, et il aura bien des chances d'attraper un brochet, pour peu qu'il y en ait quelques-uns.

Lorsque le bord de la rivière est garni d'herbes et de roseaux, il faut encore avoir une canne assez grande. Si elle était petite, on s'exposerait à effet, chaque fois qu'on retirerait le vif, à l'accrocher dans les herbes et à le perdre.

Mais quand on n'a pas à redouter une éventualité de ce genre, je suis d'avis qu'il faut une petite canne, et je crois que la longueur de 4 mètres est un maximum qu'il ne faut pas dépasser.

La canne devra être munie d'un porte-moulinet. Si l'on monte soi-même une canne en bambou, il conviendra de remplacer le porte-moulinet par deux bagues de cuivre munies chacune d'une vis pour le serrage. On utilisera même de petits anneaux de caoutchouc très forts, mais ceux-ci ont l'inconvénient de fixer le moulinet moins solidement.

La ligne pour le brochet devra être en soie pure, sans adjonction de coton. On en vend, chez les fabricants sérieux, de très bonnes, qui ne laissent rien à désirer sous le rapport de la solidité et de l'élasticité. Elles sont de différentes grosseurs. On choisira celle qui convient aux endroits où l'on pêche et suivant la taille des brochets qu'on peut y capturer.

Pour moi, j'emploie une ligne capable de supporter un poids mort de 14 à 15 livres. En général, une ligne de cette force est suffisante pour tous les cas qui peuvent se présenter.

Il est difficile également d'indiquer quelle devra être la longueur de la ligne. En rivière, avec une ligne trop longue, on est exposé à accrocher des herbes, des roseaux, des branchages, des racines. On peut perdre le vif, et même une partie de la ligne, ce qui m'est arrivé souvent. En étang, il y a un peu moins de danger. On se décidera d'après le lieu où l'on pêche. Je crois que 40 à 50 mètres de ligne seront largement suffisants dans la plupart des cas.

Il est nécessaire, pour cette pêche, de retenir à la profondeur voulue le vif toujours prêt à remonter. On est donc forcé d'employer des plombs assez lourds et par suite de gros bouchons. On ne doit pas oublier cependant que plus le bouchon sera petit, plus on aura de chances d'avoir des touches.

En effet, malgré sa voracité, le brochet mordra moins bêtement s'il voit flotter au-dessus de sa tête un énorme morceau de liège, particulièrement lorsque la rivière n'est pas très profonde. D'un autre côté, si le vif doit traîner avec lui un gros plomb et un gros bouchon, il sera naturellement moins vif et ne pourra circuler beaucoup.

Pour mon compte, à moins de pêcher en eau trop profonde ou dans de grands remous, j'emploie de très petits bouchons, qu'il m'arrive, lorsque je n'en ai plus d'autres achetés tout faits, de tailler moi-même dans un bouchon à bouteille de limonade ou de champagne. Ces bouchons, bien que très petits, m'ont permis cependant de prendre de belles pièces en eau calme.

C'est qu'avec un bouchon de cette grosseur on ne peut employer qu'un plomb léger — ceux dont je me sers ne pèsent que 6 à 8 grammes. Le vif, aussitôt à l'eau, essaie de s'enfuir et saute même quelquefois à la surface; mais, la bêtise de soulever le plomb, il ne remonte plus, nage entre deux eaux, dans tous les sens et, par ses évolutions rapides, attire les brochets qui chassent dans les environs.

Combien de fois, dans des canaux ou des étangs, j'ai vu autour de moi de jeunes pêcheurs contempler d'un œil morne leurs bouchons immobiles et attendre, sans le voir venir, le brochet espéré.

Pendant ce temps, mon vif, fixé délicatement, à peine alourdi par un plomb et un bouchon légers, s'en donnait à cœur joie et ne tardait pas à disparaître, entraînant à sa suite la ligne qui filait rapidement dans les anneaux. Que de brochets j'ai pris ainsi, stupéfiés de malheureux pêcheurs qui me contemplaient d'un œil d'envie.

Et si j'ai réussi souvent, si j'ai pu capturer, rien qu'en 1903, de l'ouverture de la pêche à l'ouverture de la chasse soixante-treize brochets, je le dois en grande partie à la légèreté de mes bouchons et de mes plombs, et, bien que je n'ignore pas, en affirmant ceci, aller à l'encontre d'une opinion généralement répandue, à savoir : qu'il faut de gros bouchons et de gros plombs pour pêcher le brochet, je suis persuadé que j'ai raison de monter mes lignes aussi légèrement.

Cependant, je le répète, en eau courante et profonde, dans les endroits rapides, il faut employer de plus gros plombs, et par conséquent de plus gros bouchons qu'en eau calme. Aussi ai-je toujours, dans ma sacoche, des bouchons de différentes tailles et des plombs correspondants.

Je ne sers d'hameçons doubles à des de perroquet que j'achète tout montés sur corde

à guitare, de tailles assorties, car il faut les proportionner à la grosseur du vif que l'on emploie, mais surtout des n^{os} 3, 4, 5 et 6.

Il m'arrive quelquefois aussi, pour les tout petits vifs, de me servir d'hameçons de forme carrée n^o 1, que je monte moi-même sur corde à guitare.

Je prends pour cela de la corde de n^o 000. Je déroule à l'extrémité le fil de cuivre sur une longueur de un centimètre, et, au moyen d'une lame, de couteau, j'éfilote un peu la soie en la passant entre le pouce et la lame.

Je poisse ensuite, au moyen de poix de cordonnier, un fil noir fin et solide que j'enroule autour d'un petit bâton de la grosseur d'un crayon et long de quelques centimètres. Sur la hampe de l'hameçon, du côté de la courbure, je place environ deux centimètres de corde à guitare, et, après avoir réservé 10 à 12 centimètres de fil poissé que je tiens dans la main gauche, prenant l'hameçon entre le pouce et l'index de la même main, la pointe en dessus et la hampe tournée du côté droit, j'enroule le fil à partir de la palette en me dirigeant vers la pointe et en enveloppant la hampe, la corde à guitare et la partie du fil que j'ai réservée.

Quand j'ai enroulé ainsi un peu plus d'un centimètre de fil, je repasse, sur ce qui est enroulé, la partie de la corde à guitare qui est dérangée de cuivre et effilochée et le bout de fil poissé que je tiens dans ma main gauche, puis, enroulant toujours en serrant bien les tours, je reviens vers la palette, où, prenant les deux bouts de fil poissé, je fais quelques nœuds bien serrés.

L'hameçon est ainsi fixé très solidement et cassera plutôt que d'être démonté tant que le fil poissé sera en bon état.

Je coupe, à partir de l'hameçon, une longueur de 25 à 30 centimètres de corde à guitare, je repasse à 5 centimètres de celle-ci, après l'avoir dérangée de cuivre et un peu effilochée à l'extrémité, puis, au moyen du fil poissé, je ligature solidement les deux brins de manière à former une boucle.

La corde à guitare étant trop souple et ne se tenant pas, il est bon d'accrocher la bouche d'un hameçon monté, attaché au moyen de sa monture à un clou à crochet fixé dans un mur.

Lorsque j'ai fait ce que je viens de dire, je prends les deux brins de corde à guitare entre le pouce et l'index de la main gauche, après avoir réservé une longueur de fil poissé suffisante pour faire un nœud quand la ligature sera terminée, puis j'enroule le fil poissé en me dirigeant vers la main gauche, et, lorsque ma ligature a deux centimètres et recouvre complètement l'extrémité effilochée de la corde à guitare, je fais un nœud solide avec les deux bouts de fil noir et la boucle est indestructible.

Ayez aussi quelques émerillons de différentes tailles, du n^o 1 au n^o 8 par exemple. Il en existe un grand nombre de systèmes. Personnellement, j'emploie les émerillons à porte-mousqueton, pour la raison que j'indiquais plus loin.

Enfin, il faut se munir d'un moulinet solide et assez grand pour contenir facilement 50 mètres de ligne, c'est-à-dire un moulinet de 65 à 70 millimètres de diamètre au moins.

Si vos moyens vous le permettent, vous prendrez un bon moulinet en noyer, pouvant se mettre à cric ou sans cric, à volonté, ou un moulinet de grande taille en métal. Si vous ne pouvez en acheter un de ce modèle, contentez-vous d'un bon moulinet à cric, qui, pour la pêche au vif, vous donnera toute satisfaction s'il est bien construit.

Après avoir attaché solidement votre ligne, que vous ferez passer dans la petite ouverture à ce destinée, placez votre moulinet sur votre canne — ou dessous, et c'est ainsi que la poignée se trouve du côté de votre main droite; puis, vous faisant aider d'une autre personne, qui tiendra la soie et la laissera filer à mesure, enroulez-la avec précaution, en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre.

Lorsqu'il ne restera plus qu'un mètre de ligne, détachez le moulinet, posez-le sur une table, et, prenant l'extrémité de la ligne, repliez-en 5 à 6 centimètres et faites une boucle au moyen d'une ligature longue et solide de fil poissé.

Lorsque vous vous serez procuré une bonne épumette avec monture pliante et manche en deux parties si possible, unseau à poisson assez grand pour que les vifs y soient à l'aise et aient assez d'eau, quelques aiguilles à armer et quelques dégorgeoirs, vous serez prêt à entrer en campagne. Je vous dirai dans le prochain chapitre, comment j'ai l'habitude d'opérer.

(A suivre).

VALEURS A RECHERCHER

26 billets de 1,000 francs; 7 billets de 500 francs; 35 billets de 100 francs; 1 billet de 50 francs; 40 billets de 20 francs.

Tous de la Banque Nationale de Belgique, ancien modèle antérieur au mois d'août 1914.

200 francs en pièces de 5 francs; 600 francs en or, dont 500 francs en vieilles pièces autrichiennes et françaises.

Deux obligations Crédit Communal 3 p. c., valeur 100 francs, n. 13150 et 13151.

Comme il avait de l'argent — on avait négligé de le fouiller la veille — il commença par se payer à manger dans une petite auberge du bord de la route, puis sa faim apaisée, il se dirigea vers un sous-officier qui passait pour avoir des renseignements :

— Le 12^e de ligne, lui répondit le sergent, il doit être du côté de Dixmude ou de Furnes, je n'en sais rien cependant au juste. Allez à Ypres et là vous, serez fixé. C'est à vous ce chien-là.

— Il est à moi, sans être à moi. Pourquoi me faites-vous cette question ?

— Lorsque j'étais en garnison à Evégnée, près de Liège, j'ai vu souvent un caniche qui ressemblait rudement à celui-là.

— Peut-être est-ce le même ? Celui-là appartient à madame Lecœur, qui habitait Liège avant la guerre, et qui est en ce moment dans sa ferme, à Pecq.

— Comment donc s'appelait le caniche ? se demanda le sergent.

— Celui-ci s'appelle Tintamarre.

— Tintamarre, c'est bien lui ! Il accompagnait toujours le fils du lieutenant Lecœur, le petit Pierre.

— Possible ! Je ne les connais pas, mais j'en ai beaucoup entendu parler chez madame Lecœur, à Pecq, le chien, m'a pris en amitié et lorsque j'ai quitté la maison, la brave bête m'a suivi. Je ne m'en suis aperçu que lors-

LES SPORTS

LE DIMANCHE SPORTIF

CYCLISME

Au vélodrome du Karrevelid. Malgré le temps incertain, il y avait 4,000 spectateurs au vélodrome de Karrevelid.

Voici les résultats techniques :

1. Course de 8 kilom. pour débutants : 1. Van Esbeek, 2. Verrimen, 3. Deknop.

2. Course de 12 kilom. pour amateurs, 3. classements. Classement général : 1. Van Esbeek, 2. Carpentier, 3. Vandenberghe.

3. Course de 100 kilom. avec 10 classements par équipes de 2 coureurs, pour professionnels et indépendants. Classement général : 1. Spiessens-Langhe, 31 p.; 2. Leveniois-Van Houwaert, 36 p.; 3. Tuytten-Van Isterdael, 40 p.; 4. Coolens-Binst et Rossius-Coomans, 53 p.; 5. De Bae-Verheyewegen, 54 points.

A l'Union Athlétique de Bruxelles. Voici les résultats de la réunion organisée par l'U. A. B. au terrain d'Uccle Sport.

250 m. handicap : 1. Delieue, 2. R. Van Daela.

Lancement du disque : 1. Hubinon, 2. Dréan.

Coupe du « Messenger de Bruxelles » : 1. Union Athlétique de Bruxelles, 2. Racing-Club de Bruxelles.

Saut en hauteur : 1. Maelschalk, 2. Deneubourg.

150 mètres haies : 1. Collette, 2. Deneubourg.

Championnat scolaire des 1,500 mètres : 1. André, 2. Vande Wiele, 3. Sodermans.

1,500 mètres relais (cat. II) : 1. Brussels United, 2. Racing C. B.

Traction à la corde : 1. Racing-Club de Bruxelles, 2. Education Physique de Schaerbeek.

Championnat de Bruxelles des 5,000 mètres : 1. Is. Vignol, 2. Neckebroek, 3. Thoen.

SPORT CANIN

Course de lévriers

Kynodrome de l'Excelsior-Forêt. Résultats du dimanche 11 juillet :

1re course. — Prix de la Pelouse, handicap 180 m. : 1. Brin d'Or (170 m.), à M. Vanuvel; 2. Démon (165 m.), au Chenil du Peuplier. Non placés : Follette, Master Pickwick, Baby.

2e course. — Prix des Cabines, handicap, 290 m. : 1. Blanchette (275 m.), au chenil de Forest; 2. Pomponette (280 m.), à M. Vanuvel. Non placés : Nelly Carry, Dolly, Sady, Lidderdale.

3e course. — Prix du Pesage, 290 m. : 1. Démon (275 m.), à précité; 2. Follette (290 m.), à M. Carion. Non placés : Tommy Carry, Master Pickwick, Portos, Baby-Boby.

4e course. — Poule éliminatoire, scratch 180 m. : 1re série : 1. Charley, 2. Nelly Carry. 2e série : 1. Effendi, 2. Blanchette. Finale-handicap : 1. Nelly Carry, au chenil Wilemans; 2. Effendi, à Mlle Derueau. Non placés : Charley, Blanchette.

5e course. — Prix des Barrières, 370 m. : 1. Follette, précitée; 2. Brin d'Or. Non placés : Master Pickwick, Baby, Effendi.

6e course. — Grand Prix Excelsior, scratch 370 m., obstacles : 1. Emir, au chenil de Forest; 2. Charley, à Mme Reueau. Non placés : Démon, Bayard, Nelly Carry, Blanchette, Dolly, Draga, Fripon, Sady.

Demain lundi, courses à 3 heures.

Lundi 12 juillet, à 3 heures, au kynodrome de l'Excelsior, à Forest (arrêt du tram 50, rue Traversière).

1re course : Prix de la Source, handicap 180 m.

Inscrits : Fripon, Dragon de Cintra, Sady, Lidderdale, Gem-Japon.

2e course : Prix des Erables, 180 m.

Inscrits : Follette, Tommy Carry, Brin d'Or, Portos de Grammont, Baby, Master Pickwick, Démon.

3e course : Prix du Liège, 280 m.

Inscrits : Nelly Carry, Démon, Dolly ex Diane d'Antwerp, Pomponette, Blanchette ex miss Dorothée, Emir, Draga de Cintra, Effendi, Fripon.

4e course : Poule éliminatoire, 180 m., en deux séries.

1re série : Brin d'Or, Baby-Portos de Grammont, Tommy Carry, Master Pickwick, Charley.

2e série : Blanchette, Dolly, Nelly Carry, Effendi, Fripon, Draga de Cintra, Boby.

5e course : Prix de la Forêt, scratch 280 mètres.

Inscrits : Bayard, Démon, Baby, Nelly Carry, Charley, Master Pickwick, Pomponette, Boby.

6e course : Prix du Château, handicap 370 mètres.

Inscrits : Follette, Tommy Carry, Portos de Grammont, Brin d'Or, Baby, Master Pickwick, Bayard.

7e course : Prix de la Forêt, scratch 280 mètres.

Inscrits : Follette, Tommy Carry, Portos de Grammont, Brin d'Or, Baby, Master Pickwick, Bayard.

8e course : Prix de la Forêt, scratch 280 mètres.

Inscrits : Follette, Tommy Carry, Portos de Grammont, Brin d'Or, Baby, Master Pickwick, Bayard.

9e course : Prix de la Forêt, scratch 280 mètres.

Inscrits : Follette, Tommy Carry, Portos de Grammont, Brin d'Or, Baby, Master Pickwick, Bayard.

10e course : Prix de la Forêt, scratch 280 mètres.

Inscrits : Follette, Tommy Carry, Portos de Grammont, Brin d'Or, Baby, Master Pickwick, Bayard.

Bulletin officiel des Lois et Arrêtés pour le Territoire Belge occupé

Par arrêté du 28 avril 1915 du gouverneur général en Belgique, M. Charles Friard, docteur en médecine, est nommé membre du Conseil d'administration de l'école moyenne de l'Etat pour garçons, à Roux, en remplacement de M. G. Dequant, décédé.

Par arrêté du 12 juin 1915 du gouverneur général en Belgique, la démission offerte par Mlle E. Malissart de ses fonctions de régente à l'école moyenne de l'Etat pour filles, à Ixelles, est acceptée.

Elle est admise à faire valoir ses droits à la pension et autorisée à porter le titre honorifique de ses fonctions.

Par arrêté du 5 juin 1915 du gouverneur général en Belgique, M^{re} Auguste Du Bois, avocat, est nommé membre du Conseil d'administration des écoles moyennes de l'Etat, à Louvain, en remplacement de M^{re} E. Keulemans, décédé.

Par arrêté du 5 juin 1915 du gouverneur général en Belgique, MM. Omer Plisnier et Achille Bataille sont nommés membres du Conseil d'administration de l'école moyenne de l'Etat pour garçons, à Houdeng-Aimeries, en remplacement de MM. L. Thiriar et A. Ducuroir, décédés.

Le receveur des contributions des 3^e, 4^e et 12^e sections a l'honneur d'informer le public que son bureau est transféré Quai au bois à brûler, 61.

(1809)

Chronique Financière

BOURSE DE PARIS

Avis de Sociétés

TRAMWAYS ET ELECTRICITE EN RUSSIE

Société anonyme

Siège social : 158, rue Royale, 158

Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que l'assemblée générale annuelle se tiendra le jeudi 29 juillet 1915, à 2 heures, 158, rue Royale, à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires ;
 2. Examen et approbation du bilan et du compte de profits et pertes ;
 3. Décharge à MM. les administrateurs et commissaires ;
 4. Nominations statutaires ;
 5. Tirage des obligations à amortir.
- Conformément à l'article 21 des statuts, MM. les actionnaires qui désirent assister à l'assemblée doivent déposer leurs titres cinq jours au moins avant l'assemblée :
- A la Banque de Bruxelles, rue Royale, 62, à Bruxelles ;
- A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 29, rue des Colonies, à Bruxelles ;
- Chez MM. F.-M. Philippson et Cie, rue de l'Industrie, 44, à Bruxelles. (1589)

SOCIETE D'ELECTRICITE D'ODESSA

Société anonyme à Bruxelles

Siège social : 158, rue Royale, 158

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 29 juillet 1915, à 11 heures, au siège social, 158, rue Royale, à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires ;
 2. Examen et approbation du bilan et du compte de profits et pertes ;
 3. Décharge aux administrateurs et commissaires ;
 4. Nominations statutaires ;
 5. Tirage des obligations à amortir.
- Pour pouvoir assister à l'assemblée, les actionnaires doivent avoir déposé leurs actions :
- A Odessa, au plus tard le 6-19 juillet 1915, à la Banque Internationale de Commerce, à Saint-Petersbourg, succursale d'Odessa ;
- A Bruxelles, au plus tard le 23 juillet 1915, à l'une des banques ci-après désignées :
- A la Banque de Bruxelles, rue Royale, 62, à Bruxelles ;
- A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 29, rue des Colonies, à Bruxelles ;
- Chez MM. F.-M. Philippson et Cie, rue de l'Industrie, 44, à Bruxelles. (1588)

COMPAGNIE DES CEMENTS DE PORTUGAL

Société anonyme

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale annuelle le mercredi 21 juillet 1915, à 11 heures du matin, au siège social, 99, rue Royale, à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :

1. Communications du Conseil d'administration ;
 2. Nominations statutaires.
- Pour assister à l'assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 27 des statuts. Les dépôts d'actions sont reçus à Bruxelles, au siège social, 99, rue Royale et à Lisbonne, rue Nova do Almada, 24. (1585)

GOURRIER DES THEATRES

GAITE. — Aujourd'hui encore deux représentations de « Ruy et Loupy », l'hilarant vaudeville de M. Alexandre Fantanes, dans lequel on applaudit Léon Beryer, Mlle Maud d'Orby qui, on le sait, a été engagée spécialement pour jouer le rôle d'Irma.

Matinées lundis, jeudis et dimanches, à 3 h. b.

Location tous les jours de 10 à 7 h. b.

PALAI DE GLACE, Mont-aux-Herbes-Potagères. — Exposition d'Art Appliqué et de Travaux manuels. Tombola au profit du Comité National de Secours et d'Alimentation. Grandes auditions symphoniques sous la direction de M. F. Lambou. Orchestre composé de professeurs du Conservatoire et de solistes du Théâtre royal de la Monnaie et des Concerts Ysaye.

Concert de matinée, à 16 heures :

M. Onnou, violoniste ; M. Mondalt, violoncelliste.

Concert de Soirée, à 20 heures :

Mme Stanart-Loriaux, cantatrice ; M. Piedard, haubois.

AFIN D'AIDER DANS LA MESURE DE NOS MOYENS TOUS CEUX QUI SONT ATTEINTS PAR LES EVENEMENTS ACTUELS, NOUS PUBLIONS GRATUITEMENT LES OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS.

Feuilleton du Message de Bruxelles 6

K. Z. W. R.

13

Le célèbre roman policier inédit en Belgique

C. A. CROMARTY

PREMIERE PARTIE

UN ENFANT DE CARCASSONNE

CHAPITRE III

UN PETIT COUSIN

— Mais, malheureux, si on te donne à faire une chose que tu feras à peu près bien, tout le monde te tombera dessus ; au lieu que si tu fais un rapport que personne ne verra...

— Et c'est bien payé, cette mission ?

Dans les dix mille francs, tes voyages gratuits !

— Mais c'est la fortune. Je pourrai économiser de quoi passer un an à Paris à mon retour.

DEMANDES D'EMPLOI

AUX SANS TRAVAIL. — Quiconque sait ouvrier sur la route pour la vente d'un article très demandé peut prendre adresse à l'Office de Publicité du Centre, 77, rue de Belle-Vue, La Louvière.

JEUNE FEMME 30 ans, occ. 1. quart, ou journ., 98, rue Joseph Claes, St-Gilles.

COUPEUSE lingerie dame, épr. guerre, dem. place ou empl. quelc., prêt. modestes. Ecr. F. De Roy, 12, place St-Josse.

OUVR. TYPOGR. dem. occup. Ecr. 41, rue Pléinckx, au 2^e étage, à gauche.

LINGERE dem. faire blouses à la main. S'adr. 41, rue Pléinckx, 2^e étage, à gauche.

MONSIEUR marié, 35 ans, tr. épr. guer., cour. trav. bur. cherc. occ. Très mod. prêt. Ecr. Jacobs, 25, ch. de Haecht, Dieghem.

MENAGE s. enf. dés. pl. concierge, b. c. Ecr. A. M., rue J.-B. De Cock, 57, Mol.

PELLETIER expér., neuf et répar. dem. journées, 49, rue Champ de l'Eglise.

JEUNE FEMME sach. coudre, dem. à faire quart. ou journ., 13, rue du Bassin, Anderlecht.

COMPTABLE sténo-dact. sér., dem. empl. bur., compt., surveill., etc., 0.50 l'heure. Meill. réf. R. A. C., bur. journal.

REGISSEUR propriétés dem. empl. se charge surveill. immeubles, encaiss., percept. loyers, etc. Commiss. 1 à 2 p. c. Meill. réf. R. V. A., bur. journal.

PENSIONNE ETAT ayant chien berger dem. place veiller nuit ou garder maison, 81, rue Marie-Christine.

HOMME marié dés. pl. quelc., b. cert., prêt. mod. Ecr. A. M., rue J.-B. De Cock, 57, Molenbeek.

JEUNE FEMME très prop. dés. faire quart. Bon certif. Ecr. 70, rue Chartroux.

BON OUVRIER PEINTRE dem. ouvr. chez particulier. Prix modérés, 25, rue du

HOMME sér., rel. de mét. dem. empl. ou place quelc. Ecr. J. D. 76, ch. Gand, Mol.

HOMME cap. dem. agence, représ., dir., surveill. ou autre. Ecr. A. R. 22 bur. journal.

MENUISIER dem. occupat., rue Saint-Lazare, 34.

JEUNE FEMME à journée dem. journée, rue Saint-Lazare, 34.

FEMME à journée libre tous les jours dem. faire quart. S'adr. rue Emile Carpentier, 5, Cureghem.

MONSIEUR sérieux, 30 ans, épr. guerre, cherc. place bureau, encaiss., ou autre. Sér. réf. Ecr. A. S. 27, rue Namur, Wavre.

DEMOISELLE instr., épr. guerre, cherc. place pour s'occuper d'enf., même au pair. Ecr. M. P., 24, r. des Riches-Claires, Brux.

TAILLEUR dem. ouvr., réparations et retournages. Prix mod., bien soigné. S'adr. Quai aux Briques, 84, Bruxelles.

JEUNE FILLE sach. coup. et cout. dem. pl. gouv. enf., mag. ou fem. de ch. S'adr. A. V., 79, Boulevard Clovis.

SERVEUSE dem. place brasserie ou laiterie, 164, rue de la Poste.

BON OUVRIER menuisier dem. ouvr. ou réparation. Prix modérés, 25, rue Saint-Pierre, Bruxelles.

DEMOISELLE SERIEUSE ayant grde pratique des besognes de bureaux et immobilière par les événements, accepterait charge pour partie de la journée.

Elle possède mach. à écrire et exécuterait travaux. Ecr. M. D. 45 bureau du Message.

RETRAITE MILITAIRE français dem. empl. quelc. Prêt. mod. Ecr. R. R., 53, rue de la Madeleine. (1595)

BON DESSINATEUR épr. guerre, réf. excel. dés. occup. S'adr. 15, Petite rue Mabillard, Ixelles.

TRADUCTEUR de et en toutes langues dem. travail. Prix mod., rue du Canal, 71.

MONSIEUR marié, très épr. guerre, cour. compt. opér. Bourse, dem. empl. quelc. Ecr. J. G., 73, rue Pierre De Coster.

JEUNE VOYAG. 23 a., 5 a. prat. b. intr. dés. s'occ. n'imp. q. art. Ecr. rue Busselberg, 20.

MENAGE cherche place concierge. Ecr. J. V. D. K., Luccan du journal. (3455)

DEM. 35 a. instr. b. éduc., ménag. exp. dévouée, dés. pl. ch. M^{re} ou Dame seules. Ecr. R. P., 88, rue Van de Weyer, Sch.

TRES BON EMBALL., expéd., fr. fl., bons certif., dem. journ. ou demie. Ecr. rue Blaes, 223.

Md TAILLEUR fait retourn., réparat. et transform. en t. genres, prix mod., 46, rue Courbe, à St-Gilles.

JEUNE HOMME épr. guer., 23 a., fr., all., néerl., sténo-dact. compt. dem. représ., surveill., encaiss., ou autre empl. sér., réf. Ecr. M. 30 bur. du journal.

JEUNE FILLE dés. faire quart., conn. couture. S'adr. rue Montagne-aux-Herbes-Potagères, 58, M. Vind.

— Et puis rien ne t'empêche de remplir avec conscience la mission dont tu seras chargé. En somme, il ne s'agit que de bien voir...

— J'ai des yeux de peintre, c'est tout dire.

— Et de raconter ce que tu auras vu !

— Cela me va comme un gant.

— Eh bien, il ne me reste qu'à te présenter à mon oncle.

— Le ministre ?

— Oui, le ministre. Ah, dame, tout dépend de lui.

— Voilà que le trac me reprend.

— Tu le connais cependant. Quand il va à Carcassonne ?

— Je le vois, mais de loin !

— Cependant, tu es de la famille ?

— De la tienne, pas de la sienne. Nous sommes cousins par ta mère.

— C'est vrai. Mais dis-moi donc ?

— Parle.

— Tu n'es pas venu sans avoir une recommandation de la bas ?

— Tu penses bien. Margalène, l'agent électoral de ton oncle, m'a donné une lettre pour lui.

— Tu as une lettre de Margalène ?

— Oui.

— Et tu ne le disais pas tout de suite. Mais l'affaire est dans le sac. On ne refuse rien à Margalène !

— Vraiment ! J'ai aussi une lettre de Madame Escoubianès.

PERSONNE SERIEUSE dem. journ. ou demi, comme femme à journée, 180, Quai Mariemont.

BONNE CUISINIERE dem. place en journées ou faire diners, 68, quai aux Briques.

HOMME de t. conf. dem. pl. de voyag. ou magas. Ecr. Edouard, 28, r. Menin. Mol.

HOMME mar., magas., dés. trouv. occup. Ecr. 11, rue d'Anderlecht, sonn. 3 fois.

HOMME sérieux dem. place à tout faire, 68, quai aux Briques.

FEMME honnête dem. journée ou demi, à tout faire, 88, quai aux Briques.

GENS MAR., bon, instr., propr., fem. taill., bon mén., mari dehors, dem. place conc. ou comp. Ecr. Max, r. Verte, 100, Sch.

INGENIEUR arts et manufactures, disposant d'un personnel technique, dem. étud. mécan., métalliques et civiles. Ecr. L. R. 10 bureau du journal.

DROGUERIES, coul., vernis, voyag. sérieux, actif, dem. repr. place ou prov. Ecr. E. C., 34, rue de Rome, St-Gilles-Bruxelles.

BONNE TAILLEUSE neuf et arrangem. dem. travail. Prix modérés, rue du Collège, 160.

BENZOL à 1 fr. 50 par 25 litres, Mme Vincik, 11, avenue de la Chapelle, Woluwe-St-Lambert.

DEMOISELLE ch. occup. courtière ou autre pour maison sér. Ecr. Colin, Galerie du Commerce, 53.

ANC. GARÇON BUR. minist. fin. dem. pl. concierge ou autre. S'adr. 34, r. Pacheco.

TAILLEUSE dem. journ. arr. et neuf, fait cost. taill. à 10 francs, très bien fait, 3, rue Auguste Gevaert, Cureghem.

AIDE COMPTABLE, bonnes réf., soutien famille, dem. place. S'adr. L. W., 39, bur. journal.

JEUNE FEMME propre, bonnes réf. dés. faire demi-journ. ou quart. S'adr. 21, rue des Sables, Bruxelles.

DEMOISELLE, 21 ans, bon. inst. cour. compt. écrit. bur. dem. empl. bur. ou mag. Ecr. M. L. rue Guillaume Duden, 197.

FEMME A JOURN. dem. pl. tout faire, bon. réf. S'adr. De Bock, ch. de Waterloo, 150, St-Gilles.

CAMIONNEUR connaît. tien chevaux ch. pl. S'adr. 79, rue des Six-Jetons, Brux.

JEUNE HOMME, 17 ans, ch. pl. empl. bur. et courses ou trav. chez lui. Ecr. H. F. 13, rue du Céléry, St-Gilles.

GARNISSEUR DE VOITURE et d'automobile dem. ouvr., prix tr. mod. ou trav. quelc., écr. 71, rue Van Aa, 71, Ixelles.

HOMME courage et probe dem. pl. enc. ou autre. S'adr. r. de Prague, 10, St-Gilles.

JEUNE HOMME, 20 ans, dés. obt. empl. quelc. dans bur., mag. ou autre. S'adr. rue Pacheco, 34. Sonnez 2 fois.

FEMME sach. laver et repasser dés. pl. faire journée ou quartier. Ecr. F. W., 34, rue de l'Enclume, St-Josse.

COUPEUSE, prem. réf., au cour. vente et manutention, cherc. pl. occup. à dom. prêt. modestes. Ecr. L. R., 51, r. Côteaux.

BONNE REPASSEUSE dés. faire journ. laver et repasser. Ecr. F. T., 29, r. de la Pépinière.

PERSONNE SERIEUSE, épr. guerre, dés. pl. à tout faire, bon. réf. S'adr. 19, pl. de la Constitution.

JEUNE HOMME conn. comptab. cherc. place, 76, rue du Prétoire, Anderlecht.

SERV.-CUIV. propre et active dem. place, 31, rue de Spa.

MONSIEUR meill. réf. cherc. occupat. quelc. S'adr. 43, rue Taziaux, Molenbeek.

TAILLEUR apicé. prem. ord. sans ouvr. dem. à faire pièce chez lui ou atel., bas prix, ainsi que costume pour hommes, soigné. Thibaut, rue Vanderhaeghe 15, Bruxelles.

JEUNE FEMME, meill. réf., cherc. pl. f. journ. ou autre. S'adr. J. V., 86, r. Van Dyck, Schaerbeek.

JEUNE FEMME dem. quart. ou journ. S'adr. rue des Brigitteles, 24.

FEMME A JOURN. cherc. empl. S'adr. rue Bodeghem, 10, Bruxelles.

INF. GARDE-MALADE, hom. sér., dés. place, bons cert. Ecr. K. B. 2 bur. du journ.

VOYAGEUR très actif, éprouvé guerre, 46, pl. représ. Ecr. S. A., 62, rue Jolly.

FEMME A JOURN. dem. 1/2 journ. mat. Ecr. 70, rue des Chartreux.

BONNE CUISINIERE, Age mdr, log. chez elle, dem. place ou journée, petit gage. Ecr. De Weber, 2, rue de l'Economie.

ORPHELIN 16 ans, sinistré de Louvain dem. occupation quelc., rue Masui, 166.

JEUNE FEMME propre dem. à faire quartier ou bureaux le matin. S'adr. place Houwaert, 4.

MONSIEUR meill. réf. ch. pl. quelc. S'adr. 43, rue Taziaux, Molenbeek.

— De madame Escoubianès, la maîtresse de l'hôtel de France, où mon oncle tient ses réunions électorales, où il a son comité ?

— D'elle-même.

— Mais, mon ami, je vais te demander ta protection.

— Ne blague donc pas toujours !

— Je ne blague pas. Tu ne sais donc pas qu'on refuse peu de choses à des électeurs, qu'on ne refuse rien à son agent électoral, et qu'on accorde tout au tenancier du local de son comité.

— Alors, tu crois que ton oncle...

— Ne lui demande pas ma place ! Il te la donnerait ! Tiens, j'entends son auto qui entre dans la cour. Oui, c'est bien lui, plus tôt que je ne le croyais. Je vais te présenter.

— Comme ça, tout de suite ?

— Ne crains rien, tu as les mots de passe : Escoubianès ! Margalène ! On ne peut rien te refuser. Allons-y !

CHAPITRE IV

MISSION DELICATE

Au moment où le ministre pénétrait dans son cabinet, ayant à la bouche le sourire pincé qui convient à un aussi haut personnage, Vaucaire et Marius y entraient par la porte de communication qui permettait au jeune chef de cabinet d'entrer à toute heure, sans se

faire annoncer selon les règles d'un immuable protocole, dans le bureau de son oncle.

Il n'était pas besoin de demander au ministre s'il avait combattu victorieusement ses adversaires : l'œil rieur, malgré la solennité du lieu, le geste large, l'air de triomphe répandu sur ses traits, disaient l'animation de la lutte récente et la victoire remportée. C'était le succès !

Vaucaire n'eut que le temps de dire :

— Eh bien ?

— Pulvérisés, mon enfant, je les ai pulvérisés !

— Pas possible ?

— C'est comme je te dis. Dès mon arrivée, j'ai senti tout de suite comme une odeur de poudre dans l'air ; les ministres présents se sont précipités vers moi : « Vous savez qu'il y a une demande d'interpellation déposée. » Par qui ? Par Vaugoyer. (Vaugoyer, un homme du nord ! Tu penses si cela pouvait m'effrayer.) Je les calme du geste. — Oui, mais Aubanès s'est fait insouvenir pour prendre la parole. — Ce lui-là, c'est plus grave, il est de Toulouse, Aubanès ! — Enfin le vin était tiré, il fallait le boire. Je venais de voir Lépine dans les couloirs, et comme il était attaqué, lui aussi, tu penses s'il m'avait documenté. J'étais donc assez tranquille. Le président ouvre la séance...

HOMME MARIE, très bonnes réf., dem. trav. quelc. Charles, 12, rue d'Ostende, Molenbeek.

JEUNE HOMME 17 ans sténo-dactyl. ch. emploi dans bureau. Bonnes réf. Ecr. bur. journal A. V. 142.

JEUNE HOMME 28 ans, prés. bien, bonne instruct., sach. soigner chevaux luxe, connaissant bien la ville et au cour. du commerce dem. place quelc. Prêt. mod. Ecr. F. D. 12, rue Bara, Bruxelles-Midi.

EMPLOYE à l'Etat dem. occup. après-midi. Ecr. A. V., rue de Veeweyde, 22, And.

OFFRES D'EMPLOI

AUX SANS TRAVAIL. — Quiconque à tout relat. gagnera sa vie en s'occ. de la vente d'un article d'actualité. Se présenter de 9 à 12 et 14 à 16 h., rue Champ-de-Mars, 24.

ON DEMANDE voyageur sérieux, visit. drogueries et épiceries. Se présenter rue d'Or, 9.

PROFESSEUR d'anglais, capable, est prié d'adresser références M. N. O. 15, Office de Publicité. (1596)

ON DEM. bons voyageurs et placiers ayant clientèle cigarettes. Se prés. 4, rue St-Pierre, de 9 à 12 h. (1599)

ON DEMANDE serv. et une fem. de chamb., 74, rue St-Lazare.

ON DEMANDE fille propre à tout faire pour soigner enfant, 224, rue de Brabant.

COIFFEUR demande ouvrier. S'adr. rue Bodeghem, 7, Bruxelles.

ON DEMANDE pers. ayant relat. pour placem. article de grande consom., grosse commiss. Ecr. avec réf. Henry Jacques, 53, rue du Fossé-aux-Loups, Bruxelles.

ON DEMANDE pers. prés. bien pour off. en vente un objet d'art d'actualité. Bonne commission, 24, rue Champ-de-Mars.

DEMOISELLE honnête 30 ans dés. empl. mag. ou bur. ou s'occuper g. enf., pourrait dir. mén. veuf avec enf. Ecr. rue Sablonnière, 3, Bruxelles, ou rue Bovy, 2, Liège.

PETITES ANNONCES

NOS ANNONCES SONT REÇUES :

A BRUXELLES :

Au bureau du journal, 45, rue Marché-aux-Poileux ;

A l'Office de Publicité, 36, rue Neuve ;

A l'Agence Générale de Publicité, 56, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères ;

Bureau Auxiliaire de Publicité, 381, rue du Progrès (2 Ponts) ;

Et chez nos courtiers.